

# 2022

## RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTAT



# Sommaire

## Rapport annuel 2022

- 6 Département des institutions, du territoire et du sport
- 8 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
- 10 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
- 16 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et de l'agriculture
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 2030

## Rapport sur les comptes 2022

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 35 Écart entre les comptes 2022 et les comptes 2021
- 38 Charges et revenus extraordinaires
- 38 Analyse du bilan au 31 décembre 2022
- 44 Dette
  
- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations
- 48 Organigramme de l'État de Vaud

### Impressum

**Rapport annuel du Conseil d'État 2022.** Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

**Conception graphique** Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** BIC.

**Photos** Jean-Bernard Sieber. **Impression** Direction des achats et de la logistique (DAL).

# Rapport annuel du Conseil d'État 2022



Aux côtés du chancelier Aurélien Buffat (à gauche),  
les membres du Conseil d'État (de gauche à droite):

**Vassilis Venizelos** (jeunesse, environnement et sécurité)

**Isabelle Moret** (économie, innovation, emploi et patrimoine)

**Rebecca Ruiz** (santé et action sociale)

**Christelle Luisier Brodard** (présidente, institutions, territoire et sport)

**Nuria Gorrite** (culture, infrastructures et ressources humaines)

**Frédéric Borloz** (enseignement et formation professionnelle)

**Valérie Dittli** (finances et agriculture)



# Avant-propos

2022 a été l'année de renaissance post-covid, l'année où nous avons enfin pu abandonner les restrictions liées aux mesures sanitaires et revivre dans une certaine normalité retrouvée. Le canton de Vaud a globalement su traverser cet épisode avec résilience et solidité. Notre société est restée unie, les finances vaudoises ont résisté et la croissance économique a retrouvé son niveau pré-covid.

Le répit a cependant été de courte durée, avec des crises qui tendent désormais à se succéder et à se superposer. Guerre en Ukraine, approvisionnement énergétique, inflation sont autant de défis conjoncturels ayant émergé en 2022 et qu'il s'agit aujourd'hui de relever. S'y additionnent des enjeux structurels, tels que le vieillissement et l'accroissement démographique, la transition énergétique et numérique, ou encore la pénurie de main-d'œuvre.

2022 a également été une année de changement pour les autorités. Le Grand Conseil s'est renouvelé d'un tiers, tandis que quatre nouveaux membres ont rejoint le Conseil d'État. Prête à relever les nombreux challenges à venir, cette équipe s'est immédiatement attelée à la construction d'un Programme de législature articulé autour de trois axes qui sont autant de projets d'avenir : Liberté et innovation, durabilité et climat, cohésion et proximité.

Préserver le pouvoir d'achat, répondre aux défis climatiques et renforcer la cohésion de la société et sur l'ensemble du territoire sont autant d'objectifs que s'est fixés le nouveau gouvernement. Ce programme inclut des propositions de baisses fiscales, de même que des bons de réduction à l'achat de titres de transports publics pour les jeunes et les aînés. Afin de se donner les moyens d'une politique de durabilité, il a également été décidé d'investir un montant supplémentaire de l'ordre de 200 millions dans les politiques publiques liées au Plan climat cantonal, en plus des 200 millions déjà prévus pour la transition énergétique.

D'autres jalons importants ont été plantés en 2022 et seront développés dans les prochaines années. Nouvelle péréquation intercommunale, lutte contre le décrochage scolaire, valorisation de la formation professionnelle, réforme des structures de protection des mineurs, regroupement des centrales d'urgence du canton (117/118/144), élaboration d'un programme de lutte contre la pénurie de personnel dans la santé et les soins, renforcement de la multimodalité des moyens de transport, financement de mesures d'impulsion pour le secteur agricole, voilà autant de projets nés en 2022 dans lesquels le Conseil d'État s'engage résolument, au service des Vaudoises et des Vaudois.

Christelle Luisier-Brodard  
Présidente du Conseil d'État

# DITS

## Département des institutions, du territoire et du sport

Christelle Luisier Brodard  
Conseillère d'État



## Accompagnement des communes (technique et financier) pour la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal.

### Secrétariat général

La nouvelle configuration des départements décidée par le Conseil d'État nouvellement élu en a modifié leur composition respective. Placé sous la responsabilité de la conseillère d'État Christelle Luisier Brodard depuis mars 2020, le Département des institutions et du territoire a ainsi accueilli de nouvelles entités : le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et l'Unité du plan climat (UPCL). Ces changements ont nécessité la réorganisation du département, une phase rendue nécessaire également par l'accession de Christelle Luisier Brodard à la présidence du Conseil d'État.

### Affaires extérieures

Les dossiers majeurs relatifs à l'aménagement du territoire, à l'administration numérique, au pilotage et au financement des soins ou encore à la mobilité ont largement mobilisé les services de l'État et l'Office des affaires extérieures (OAE). Outre le développement de relations étroites avec les autres cantons, le Conseil d'État et son office des affaires extérieures se sont par ailleurs engagés pour une relation constructive et harmonieuse avec la France. L'OAE a promu et accompagné les collaborations qui facilitent ces échanges, mais aussi les arbitrages, notamment dans l'organisation du travail frontalier. L'office a également apporté son appui dans l'action du Conseil d'État auprès de

la Confédération dans le cadre du dialogue entre la Suisse et l'Union européenne.

### Communes

Le début des travaux de révision de la loi sur les communes a commencé. La DGAIC a lancé une consultation auprès des communes vaudoises et des diverses associations faitières afin de déterminer les grandes orientations de cette révision. La consultation avait pour objectif de permettre aux communes de remonter les problèmes rencontrés avec le cadre légal actuel et d'identifier les thématiques à étudier. Cette première étape a permis de définir quatre orientations principales à savoir : le rôle de l'État et ses moyens d'intervention ; les finances communales ; les autorités communales et leurs rapports ; ainsi que l'intercommunalité. Fort de ces éléments, une structure de conduite de projet a été mise sur pied, chapeauté par un comité de pilotage composé de représentants du DITS, de l'UCV et de l'AdCV, et comprenant quatre groupes de travail composés de représentants de l'État et des communes (UCV, AdCV, AVSM, ACVBC).

### Institutions

Le peuple a accepté, en septembre 2022, par plus de 65 % de votes favorables la révision constitutionnelle visant à la création d'un Conseil de la magistrature.



Cet organe est chargé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'exercer la surveillance administrative et disciplinaire sur l'ensemble des magistrats judiciaires et du Ministère public. Le Conseil de la magistrature permet de renforcer l'indépendance de la justice et de clarifier les rapports entre les différents pouvoirs.

## Sport

L'Union Cycliste internationale (UCI) a décerné son label UCI Bike Region au Canton de Vaud en reconnaissance de ses efforts dans le développement du cyclisme d'élite au travers de l'accueil d'événements sportifs et dans le développement de la pratique du vélo comme moyen de transport ou comme activité de sport et de loisir. Ce label a été obtenu notamment en regard de toutes les activités et actions de promotion engagées dans le cadre de *2022 Année du vélo* et permet au Canton de Vaud de mettre en valeur les actions portées par différents services de l'administration cantonale en lien avec le vélo.

Afin de faire perdurer et renfoncer le rayonnement de Lausanne et de l'ensemble du Pays de Vaud en termes de sport international, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont annoncé leur intention de réunir leurs forces au sein d'une nouvelle structure sous la forme d'une fondation « Lausanne Capitale Olympique ». En plus de renforcer la collaboration et les synergies existantes, cette fondation, opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a pour tâche de développer de nouvelles prestations et d'offrir aux interlocuteurs du monde entier un véritable guichet unique.



*Le président de l'Union cycliste internationale (UCI), David Lappartient, remet le label UCI Bike Region au Canton de Vaud pour les engagements pris dans le développement du vélo pour toutes et tous, ainsi que l'accueil d'événements sportifs majeurs dédiés au vélo. Le Canton rejoint ainsi les 21 villes/régions déjà détentrices de ce label dans le monde.*

## Durabilité et climat

L'accompagnement des communes est une mesure d'impulsion du Plan climat vaudois, pilotée par le BuD et qui se met concrètement en œuvre avec le Plan énergie et climat communal – PECC. Ce programme vise la promotion d'actions concrètes à l'échelle locale dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques. Depuis le lancement, une cinquantaine de communes se sont engagées à réaliser un PECC entre fin 2021 et 2022. Ce projet séduit des communes aux typologies variées allant de collectivités rurales de 250 habitantes et habitants à des communes urbaines avec une population de plus de 8000 personnes.

La mise en œuvre du Plan climat vaudois (PCV), qui se déploie sur sept domaines d'action thématiques, s'est poursuivie à un rythme soutenu avec 158,7 millions de francs validés par le Conseil d'État et le Grand conseil en 2022. Cela représente près de 92 % sur les 173 millions de francs annoncés comme mesures d'impulsion. Dans le cadre du Programme de législature (Action 2.1.), un renforcement du Plan Climat et des politiques publiques qui lui sont liées a également été annoncé avec une enveloppe de 200 millions de francs supplémentaires.

## Territoire

Initiée au printemps 2020 pour faire face à la pandémie de COVID-19, une procédure de transmission et de circulation électronique des demandes de permis de construire a été pérennisée par le Conseil d'État. Afin de permettre la dématérialisation complète du traitement des demandes de permis de construire, le logiciel ACTIS - Permis de construire a été mis à jour. Ce changement permet la réduction de la durée moyenne de traitement des demandes de permis de construire du côté des services de l'État d'environ 30 %, passant de 66 à 46 jours en moyenne. Il permet également à toutes les parties concernées par les demandes de permis de construire de s'initier à une procédure entièrement dématérialisée qui sera de mise avec le nouveau système informatique dédié et dont le décret a été voté par le Grand Conseil.

En 2022, les trois agglomérations (AggloY, Chablais Agglo et Grand Genève) ayant déposé un projet de 4<sup>e</sup> génération (PA4) ont été retenues par la Confédération. La DGTL a participé aux entretiens techniques prévus par les services fédéraux aux côtés des partenaires valaisans, genevois et français.

# DEF

## Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Frédéric Borloz  
Conseiller d'État



## La lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme a continué d'être une priorité en 2022.

### École obligatoire, soutiens et appuis à la formation

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a mis en œuvre plusieurs mesures du plan d'action validé par le Conseil d'État afin de lutter contre l'impact négatif du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes. Parmi ces mesures, la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme a continué d'être une priorité en 2022 grâce à des périodes d'appui et les psychologues en milieu scolaire ont eu davantage d'heures afin de contribuer à absorber une partie de l'augmentation des demandes de consultations. Par ailleurs, un ambitieux plan de formation est élaboré pour permettre aux professionnelles et aux professionnels de l'école de faire face au nombre croissant d'enfants qui présentent des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Trois niveaux de formation sont prévus: une formation de base et de sensibilisation en vidéo, une formation approfondie de deux journées en présentiel et une formation renforcée d'appropriation pour des professionnels formés volontaires afin que chaque établissement se dote de personnes-ressources. De plus, les travaux se sont intensifiés afin de formaliser la convention qui fixe le cadre et les conditions du subventionnement des prestations de pédagogie spécialisée déléguées aux établissements

de pédagogie spécialisée. Le cadre de prestations, le taux d'encadrement et la dotation de la direction et de l'administration ont été définis. Une convention transitoire est mise en œuvre pendant un an en attendant une version définitive qui intégrera la totalité des travaux. Enfin, en novembre, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'État à conclure, au nom du Canton de Vaud, la convention de collaboration scolaire intercantonale entre Vaud et Fribourg. Elle vise à autoriser la collaboration de communes limitrophes pour scolariser les élèves résidents sur leurs territoires dans l'un ou l'autre des cantons signataires.

### Enseignement gymnasial

À la rentrée 2022, tous les élèves en École de maturité ont débuté les cours obligatoires d'informatique, conformément aux dispositions décidées au niveau national. La standardisation des infrastructures informatiques et l'extension du réseau wifi se sont poursuivies dans les établissements du secondaire II en prévision du déploiement de l'éducation numérique. Le nouveau Règlement des gymnases est mis en œuvre. Il est composé de cinq règlements spécifiques à chaque filière dispensée, ainsi qu'aux formations généralistes pour adultes, offrant ainsi plus de lisibilité que l'unique texte réglementaire qui, jusqu'à présent, régissait toutes les filières gymnasiales vaudoises.



## Un deuxième plan d'action est introduit pour valoriser la formation professionnelle.

### Formation professionnelle

Un deuxième plan d'action est dévoilé en novembre pour valoriser la formation professionnelle. Il vise à mieux informer les élèves, les parents et les entreprises, à favoriser les transitions directes vers le CFC et l'AFP ainsi qu'à s'associer aux milieux professionnels pour développer des formations vers les métiers qui répondent aux défis contemporains dans les domaines de la santé, du numérique et de la transition énergétique. La valorisation de la formation professionnelle reste une priorité du Conseil d'État pour la législature 2022-2027 qui s'inscrit dans la suite des efforts déployés déjà depuis fin 2019. Trois nouveaux bâtiments sont inaugurés en septembre. Ils permettent de poursuivre le développement du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) et de l'École technique – École des métiers de Lausanne (ETML). Au total, ce nouveau site de la formation professionnelle vaudoise peut accueillir plus de 500 jeunes en formation. La réforme de l'enseignement des métiers du commerce et de la vente est mise en œuvre. Les nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale de gestionnaire de commerce de détail CFC et d'assistant du commerce de détail AFP entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2022. Les séquences d'enseignement sont désormais construites au travers de compétences opérationnelles afin de consolider les liens entre la pratique professionnelle, les cours théoriques et les cours interentreprises. Quant au projet VIAMIA qui permet aux adultes de plus de 40 ans d'augmenter leur employabilité, il devient, dès 2022, une prestation à part entière de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

### Enseignement supérieur

En décembre, la HEP Vaud ouvre les inscriptions à une nouvelle formation qui permettra de suivre un cursus Bachelor dans quatre disciplines d'enseignement au secondaire I, puis de poursuivre avec le Master en enseignement secondaire I. Les personnes qui la suivront seront certifiées pour enseigner quatre disciplines sur les neuf au choix. Les premières certifications sont attendues en 2028. Concernant les projets d'infrastructure, un crédit additionnel est adopté par le Grand Conseil en mai pour financer les dépenses de l'extension de l'Unithèque sur le site de la BCU à

Dorigny. En juin, trois crédits d'ouvrage sont accordés pour le Campus Santé et, en novembre, quatre crédits d'investissement et un crédit additionnel dédiés aux Sciences de la vie. Le développement du Campus santé, où l'interprofessionnalité aura une grande importance, participe à l'augmentation du nombre de diplômées et de diplômés en soins infirmiers, tout comme l'incitation à l'ouverture de nouvelles places de stages. Un autre volet de l'initiative pour des soins infirmiers forts porte sur la valorisation des métiers du domaine des soins infirmiers. Un projet porté conjointement par la DGES et la DGS, nommé InvestPro, est destiné à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs pour un tel développement des professions de la santé. Au-delà du suivi de la situation de l'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe, la DGES traite les objets parlementaires en lien avec cette problématique. Il s'agit d'une part d'une initiative cantonale déposée par Sonya Butera « Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe » et, d'autre part, d'une consultation fédérale sur un avant-projet de loi sur le fonds Horizon. Celle-ci vise à créer des bases juridiques pour garantir un financement stable et sûr des mesures transitoires et de remplacement.



*L'éducation numérique participe à l'égalité des chances et sensibilise les élèves en tant que futures citoyennes et citoyens numériques responsables.*

# DJES

Département de la jeunesse,  
de l'environnement et de la sécurité

Vassilis Venizelos  
Conseiller d'État



## Pénurie énergétique et accueil des personnes fuyant le conflit en Ukraine, deux situations exceptionnelles qui ont occupé les services du département en 2022.

L'année a été marquée par la préparation à une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz, aussi bien que par l'afflux migratoire lié au conflit en Ukraine. En marge des suites de la pandémie de COVID-19, ces deux situations exceptionnelles ont occupé les services dès le mois de février.

La Direction de l'énergie (DGE-DIREN) et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), sous la conduite de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), ont mis leurs forces en commun pour anticiper et préparer le canton à un possible déficit dans l'approvisionnement d'énergie au cours de l'hiver. En parallèle, les services du département, avec la Protection civile vaudoise aux avant-postes, ont contribué à accueillir les personnes en quête de protection fuyant les zones des combats en Ukraine. Du point de vue de son organisation, le département s'est par ailleurs renforcé dans le sillage de la nouvelle législature, avec l'arrivée de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) et du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).

### Protection, prévention, participation

En 2022, ce sont près de 8000 mineurs qui sont pris en charge par la DGEJ, un chiffre record qui s'inscrit dans une augmentation croissante des enfants en

besoin de protection. Constituée en 2020, la DGEJ, qui a aujourd'hui remplacé l'ex-Service de la protection de la jeunesse (SPJ), a par ailleurs poursuivi son travail de restructuration. L'année a notamment marqué la fin du plan d'action du Conseil d'État adopté en 2018 et qui faisait suite à une enquête administrative après la découverte d'un grave dysfonctionnement du SPJ. Dans ce cadre, en 2022, la DGEJ a lancé une réforme de ses offices régionaux de protection des mineurs.

En collaboration avec l'Ordre judiciaire vaudois, un projet pilote sur le consensus parental a également vu le jour, avec pour objectif de prévenir l'impact délétère des divorces sur les enfants. En parallèle, la DGEJ a finalisé une révision légale sur le soutien aux activités de jeunesse. Une nouvelle Session des jeunes a été mise en route pour le mois de mars 2023.

Quant au Service des curatelles et tutelles professionnelles, il a connu une croissance de plus de 500 mandats supplémentaires au niveau du domaine de la protection de l'adulte. S'agissant des mandats de tutelles pour mineurs, ils ont également augmenté (+40 %) en lien avec la prise en charge des mineurs non accompagnés.

## Environnement

Du côté de la Direction générale de l'environnement (DGE), une nouvelle loi cantonale sur l'énergie est en chantier. Le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil durant l'année 2023. Il s'agit de la plus grande révision de la loi depuis son entrée en vigueur en 2006, après l'adoption d'un décret par le Grand Conseil sur les chauffages électriques en 2022.

En ce qui concerne la pollution aux dioxines mise à jour à Lausanne en 2021, les investigations se sont poursuivies en précisant le périmètre, l'ampleur et les recommandations sanitaires à respecter. En parallèle, les records de chaleur et de déficits de précipitation ont donné lieu à plusieurs opérations de pêche de sauvetage. La sécheresse et la canicule prononcées dans toutes les régions du canton ont favorisé le développement du bostryche, surtout dans le Jura et les Alpes. Des coupes forcées ont été réalisées pour lutter contre l'épidémie.

## Sécurité

Cheffe du Service pénitentiaire depuis 2011, Sylvie Bula a officiellement pris ses fonctions de commandante de la Police cantonale vaudoise (Polcant) le 1<sup>er</sup> juillet 2022, succédant à Jacques Antenen.

Le regroupement des opératrices et des opérateurs de la Polcant et de la Police municipale de Lausanne au Centre Blécherette est intervenu le 1<sup>er</sup> février 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, l'ensemble du personnel répond indépendamment à tous les appels 117 du canton au sein de la nouvelle Centrale Vaudoise Police (CVP). En même temps, le programme de renouvellement du Système d'Information des polices vaudoises, Odyssée, est entré dans sa phase de réalisation. Le projet de regroupement des centrales d'urgence et du

Poste de commandement des opérations de l'EMCC, situé dans les nouveaux locaux administratifs de l'ECA à Lausanne, a quant à lui atteint sa phase finale avant l'inauguration.

Dans le cadre de la politique de lutte contre le racisme et les discriminations, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et la Polcant ont créé une plateforme visant à promouvoir les échanges entre les institutions et les communautés étrangères actives dans le canton de Vaud.

Du côté du Service pénitentiaire, Raphaël Brossard a succédé à Sylvie Bula en tant que chef de service. La stratégie en matière d'infrastructures carcérales, tant du point de vue des nouvelles constructions que de la rénovation des structures existantes a continué de se déployer. En parallèle, les actions entreprises en vue de la réinsertion ont été renforcées dans les différents établissements. Les dialogues restauratifs organisés par Swiss RJ Forum ont en outre été étendus à l'ensemble des établissements pénitentiaires du Canton de Vaud.

Dès le mois de février, le SSCM a de son côté apporté un appui significatif en faveur de l'accueil de personnes ukrainiennes en quête de protection. Le SSCM-EMCC a également été impliqué dans le projet PENPAN (pénurie/panne), puis INOPIA, avec l'objectif d'analyser les risques et d'identifier les mesures d'urgence à mettre en place pour faire face au risque de pénurie, voire de panne de l'approvisionnement énergétique.

Enfin, l'appui fourni par la Protection civile vaudoise (PCi) à la campagne de vaccination contre la pandémie de COVID-19 s'est terminé en début d'année, puis la PCi a été engagée en appui à l'EVAM, responsable de l'accueil aux réfugiés ukrainiens.



*Inauguration de la centrale thermique de l'EPFL, septembre 2022.*

# DSAS

## Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz  
Conseillère d'État



### Nomination d'une infirmière cantonale, une première en Suisse – une des actions prises pour valoriser cette profession, soutenir son développement et assurer la relève.

Malgré un retour à la normale, la pandémie de COVID-19 a représenté un défi pour toute la population, en particulier les plus vulnérables, mais aussi les professionnelles et les professionnels qui œuvrent pour la collectivité, spécialement dans la santé. De manière générale, le contexte demande de revisiter les réponses institutionnelles traditionnelles, afin d'anticiper et de s'adapter aux besoins socio-sanitaires émergents. Diverses actions du DSAS vont dans ce sens.

#### Santé

La nomination d'une infirmière cantonale, une première en Suisse, s'inscrit dans la suite des actions entreprises ces dernières années pour valoriser cette profession, soutenir son développement et assurer la relève dans le secteur plus largement médico-sanitaire. C'est dans ce même but que le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en collaboration avec le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), a mis sur pied un programme de lutte contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins (InvestPro), mettant ainsi en œuvre au niveau cantonal l'initiative « Pour des soins infirmiers forts », approuvée par le peuple à la fin de 2021.

Au niveau fédéral, la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie (AOS), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, constitue un autre changement. Cette modification laisse une marge de manœuvre dans son application aux cantons, selon leurs spécificités. Se fondant sur l'évaluation, menée par le DSAS de l'offre et des besoins dans l'ensemble des régions du canton en partenariat avec les acteurs concernés, le Conseil d'État a décidé ne pas limiter le nombre de médecins autorisés à pratiquer dans les domaines de la médecine interne générale, de la pédiatrie, de la gynécologie-obstétrique ainsi que de la psychiatrie et psychothérapie pour adultes, enfants et adolescents.

De même que l'accès aux soins, une bonne santé bucco-dentaire est essentielle pour maintenir un bon état général physique et mental. Au printemps 2022, le DSAS a lancé une campagne de prévention et d'information pour renforcer les connaissances de la population sur les maladies de la sphère buccale et informer sur les aides existantes, dont des prestations ciblées pour des groupes de la population fragilisés en raison de leur âge, d'un handicap ou de leur situation financière.



Les évolutions rapides des produits nicotinés ou du tabac sont un défi de taille en termes de prévention. Pour protéger la santé des jeunes, le Conseil d'État a soumis, fin décembre 2022, un projet de modification de trois lois, afin que les produits tels que la cigarette électronique ou les puffs soient soumis au même cadre légal que les cigarettes conventionnelles, que ce soit pour l'interdiction de la vente aux mineurs, l'interdiction de publicité dans le domaine public ou l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Autre mesure de prévention et de lutte contre la discrimination, le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil un projet de loi visant à interdire les pratiques supposées modifier l'orientation sexuelle et affective ou l'identité de genre d'autrui. Ce projet de loi introduit un nouvel article dans la loi sur la santé publique qui explicite le caractère illicite de ces pratiques et complète ce qui existe déjà dans le droit pénal.

On peut tenir la mort à distance, mais un jour il faut l'affronter : en octobre 2022, le DSAS a organisé une manifestation de quatre jours sur le thème de la fin de vie et de la mort, répondant ainsi à une demande du Grand Conseil. L'événement, intitulé «Couleurs de la mort», visait à favoriser le dialogue entre la population, les professionnels et les représentants de l'État sur ces questions.

Inauguré en mai 2022, le lactarium du CHUV, premier du genre en Suisse romande, fonctionne sur un modèle innovant, sécuritaire, durable et équitable, associant une banque de lait et de sang, en partenariat avec Transfusion Interrégionale (TIR) de la Croix Rouge Suisse. Ce lactarium fournit du lait de qualité aux nouveau-nés hospitalisés et à haut risques, qui les protège de complications graves.

Maladie emblématique de notre siècle, le cancer fait l'objet d'intenses recherches de traitement. Technologie prometteuse, la radiothérapie FLASH vise à traiter les types de cancers les plus résistants. Ce développement innovant de radiothérapie détruit de façon sélective les cellules tumorales tout en épargnant les tissus sains. Le temps d'exposition aux rayonnements est réduit à quelques millisecondes, avec comme bénéfice de diminuer les effets secondaires sur les patients. La signature, en novembre 2022, entre le CHUV, le CERN et la société THERYQ d'un accord portant sur le développement d'un appareil de radiothérapie FLASH permettra de développer et de construire le premier appareil de radiothérapie dans le monde doté de cette technologie.

## Soutien aux femmes victimes de violence en ouvrant un second centre d'accueil à Morges.

### Action Sociale

Chaque année, plus de 150 femmes victimes de violences sont mises en sécurité dans le canton de Vaud. Afin d'étendre l'offre d'accueil au-delà des 24 places au Centre MalleyPrairie, le DSAS a donc ouvert un nouveau foyer à Morges, doté de 10 places d'hébergement et d'accompagnement.

Selon Statistique Vaud, d'ici 2040, une personne sur cinq aura plus de 65 ans. Afin de répondre à ces enjeux démographiques et aux souhaits des seniors de vieillir à domicile, le Conseil d'État propose une modification de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS). Elle sera soumise en 2023 au Grand Conseil et vise à renforcer la politique des logements adaptés avec accompagnement (LADA).

Le sans-abrisme et la difficulté d'accès aux logements pour les personnes en situation financière difficile dans la région de la Côte sont une réelle problématique. Sur l'impulsion de la Ville de Nyon, Caritas Vaud et différents représentants des autorités locales et cantonales (DGCS/DSAS) se sont associés pour élaborer des solutions en faveur des personnes sans résidence. Fruit de ces démarches, un concept inédit a vu le jour à Nyon. Il répond aux besoins de la région en termes d'hébergement et de relogement d'urgence, tout en intégrant un accueil de nuit et un accompagnement de jour.



*Dans la suite de sa politique cantonale de santé bucco-dentaire, le DSAS a annoncé des mesures soutenant particulièrement les personnes les plus vulnérables.*

# DEIEP

Département de l'économie,  
de l'innovation, de l'emploi  
et du patrimoine

Isabelle Moret  
Conseillère d'État



Des crises successives, mais un bilan économique relativement positif. Un taux de chômage au plus bas depuis 2002.

## Contexte

La crise du COVID-19, la guerre en Ukraine ainsi que ses impacts sur l'approvisionnement énergétique ont débouché sur des niveaux d'inflation particulièrement élevés aux États-Unis, dans la zone euro et dans de nombreuses autres économies. L'espoir d'une inflation passagère s'est vite évanoui et les banques centrales ont dû se résoudre à intervenir dans un contexte très délicat : réduire l'inflation le plus rapidement possible sans provoquer une nouvelle récession ! L'exercice est d'autant plus difficile lorsque les économies sous-jacentes ont des caractéristiques très différentes (zone euro) ou lorsqu'elles sont largement tributaires du renchérissement du dollar (économies émergentes). Dans ce contexte, la force du franc a paradoxalement offert une protection à l'économie suisse qui demeure proportionnellement moins affectée que ses partenaires par des taux d'inflation historiquement élevés.

## L'économie du canton : dynamique malgré les crises

Depuis le mois de juin et malgré les effets de la situation internationale (guerre en Ukraine et inflation), les principaux indicateurs disponibles pour le canton de Vaud attestent d'un bon dynamisme. La progression du nombre d'emplois en équivalent plein temps

est positive (+1,1 % au 3<sup>e</sup> trimestre) et le taux de chômage est au plus bas depuis 2002. La croissance des exportations, portée par l'horlogerie, est solide sur les dix premiers mois de l'année. Enfin, l'attrait du canton, du fait de son offre d'emploi et de formation, ne se dément pas avec une croissance démographique (+0,9 %) élevée à fin septembre. Malgré une inflation élevée en regard de la décennie précédente, le bilan économique 2022 reste plutôt positif.

Ainsi que le montrent les enquêtes conjoncturelles, les besoins de main-d'œuvre se sont fait sentir tout au long de l'année 2022, sectoriellement, de manière chronique. Ce signe du fort niveau d'activité des entreprises doit cependant être tempéré par une augmentation quelquefois substantielle du prix des matières premières. On observe les mêmes évolutions au niveau national. En dépit de ce contexte incertain, le taux de chômage moyen annuel pour le canton de Vaud s'est établi à 3,3 % pour 2022, soit une baisse de 0,8 point de pour cent par rapport à 2021 (4,1 %). Il faut remonter à 2002 pour constater un taux aussi bas.

## Forte hausse des bénéficiaires de l'EVAM en une année

2022 a été marquée par l'éclatement de la guerre en Ukraine et l'arrivée de nombreuses personnes fuyant le conflit auxquelles la Confédération a délivré pour la





*Remise du 9<sup>e</sup> Prix vaudois des Entreprises internationales qui distingue trois sociétés actives dans le canton mais également au-delà de ses frontières. Il est décerné conjointement par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et Innovaud.*

première fois le statut de protection S prévu par la loi sur l'asile. Au total, entre le déclenchement du conflit et la fin de l'année, plus de 7000 personnes ayant obtenu le statut de protection S lors de leur passage dans un Centre fédéral ont été accueillies dans le canton de Vaud. L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), appuyé par l'administration cantonale (la protection civile notamment) a assuré la délivrance des prestations et a ouvert 20 structures nouvelles d'hébergement collectif au cours de l'année, tandis que des milliers de personnes étaient accueillies par des particuliers. Le canton enregistre par ailleurs en 2022 une sensible augmentation du nombre de requérants d'asile. À la fin de l'année, le canton compte 5600 personnes titulaires du permis S ayant fui l'Ukraine et près de 6000 personnes issues d'autres régions du monde qui ont également demandé la protection de la Suisse. Le nombre total de bénéficiaires de l'EVAM a ainsi plus que doublé en 10 mois, passant de 5400 à 11 600 personnes.

### **Actions préventives en cas de pénurie d'énergie**

En prévention d'une éventuelle pénurie d'énergie menaçant l'ensemble des secteurs publics et privés, le DEIEP a travaillé conjointement avec le Département de la jeunesse, de l'énergie et de la sécurité (DJES) à l'adoption de deux décrets soumis à l'approbation du Grand Conseil en octobre 2022. L'un concerne les grands consommateurs d'électricité (<100 kWh) et le second dresse une liste de prescriptions concernant l'extinction des enseignes lumineuses et des vitrines au-delà de la fermeture des commerces. Un travail important de planification a été mené au sein de l'administration de sorte à pallier d'éventuelles ruptures d'approvisionnement et à maintenir l'ensemble des prestations essentielles et vitales pour la collectivité. Un ensemble de mesures comprenant 4 niveaux pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments utilisés par l'administration cantonale vaudoise (ACV) a été élaboré et une liste de 31 sites vitaux a été dressée. Sur chacun de ces sites, des mesures structurelles et/ou additionnelles ont été mises en œuvre pour assurer l'approvisionnement en électricité et en chaleur afin de garantir les prestations essentielles de l'État en cas de pénurie d'énergie.

# DCIRH

Département de la culture,  
des infrastructures  
et des ressources humaines

Nuria Gorrite  
Conseillère d'État



## Favoriser le report modal pour diminuer l'impact des déplacements sur le climat.

### Stratégies de mobilité

En 2022, l'État a poursuivi le développement de ses différentes stratégies de mobilité dans le but de favoriser un report modal diminuant l'impact des déplacements sur le climat.

Principale ossature de l'ensemble du réseau vaudois de transports publics, le RER Vaud a célébré ses 20 ans avec de nouvelles étapes majeures. La mise en service du saut-de-mouton entre Prilly et Renens, ainsi que de la quatrième voie entre Lausanne et Renens, permettront d'améliorer le fonctionnement du principal nœud ferroviaire de Suisse occidentale. Couplées à la fin des travaux de modernisation de la gare de Cully, ces infrastructures clés ont ouvert la voie à la circulation de quatre trains par heure et par sens entre Cully et Cossonay. Des liaisons sans changement entre Lausanne et Le Brassus sont également possibles grâce à la nouvelle gare du Day.

L'État s'est fortement engagé dans le dossier complexe de la gare de Lausanne, avec des interventions auprès du Conseil fédéral. Elles ont permis la mise en place d'un mode de gouvernance resserrée entre les CFF et l'Office fédéral des transports, dans le but de trouver dans les meilleurs délais des solutions pour le démarrage des principaux travaux. Si le Conseil d'État

déplore les retards pris dans ce dossier, il a également défendu auprès de la Confédération de nouvelles infrastructures ferroviaires entre Lausanne et Genève, la réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne ainsi que la réalisation d'un nouveau tronçon en tunnel à double voie entre Morges et Perroy. Dans une recherche des équilibres, le Canton a collaboré avec les CFF et les cantons de Suisse Occidentale pour défendre les intérêts vaudois dans l'élaboration du futur horaire 2025.

Le projet de développement du métro m2 et de construction du m3 à Lausanne a reçu la décision d'approbation des plans de la Confédération pour sa première étape entre la gare et le centre-ville. Sur cette base, le Canton et ses partenaires peuvent affiner le projet et le calendrier des travaux en lien avec la gare de Lausanne.

L'État a célébré la mise en service du tunnel du LEB sous l'avenue d'Échallens à Lausanne, permettant de sécuriser la circulation sur cette artère fréquentée.

Le Grand Conseil a adopté les financements de la stratégie de promotion du vélo à l'horizon 2035, qui prévoit la réalisation dans tout le canton d'aménagements cyclables sûrs et continus pour les trajets quotidiens et de loisirs.

## Numérique et systèmes d'information

Conformément à sa Stratégie numérique, l'État a poursuivi ses efforts pour défendre un numérique responsable, respectueux du principe de souveraineté et de la protection des données. Il a continué de développer la sécurité des moyens informatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et mis en ligne une vingtaine de nouvelles prestations de l'État, allant de la fiscalité aux demandes de subsides, en passant par la déclaration des prêts COVID.

L'informatique cantonale a obtenu la certification ISO 27001 pour son système de management de la sécurité, marquant une étape importante dans le développement de la sécurité de l'information au sein de l'État.

## Culture et institutions patrimoniales

L'État a inauguré le nouveau bâtiment abritant Photo Élysée et le mudac sur le site de Plateforme 10, complétant ce nouveau quartier des arts. La première exposition conjointe aux trois musées du site et divers événements mêlant musique, cinéma ou performances, ont attiré plus de 150 000 visites. Dans cette volonté de réunir les institutions patrimoniales, le Canton a œuvré en vue de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un Muséum cantonal de sciences naturelles. Cette nouvelle institution multisite réunira les actuels Musées cantonaux de géologie, zoologie et botanique et deviendra, grâce à ses collections, le troisième plus important établissement de ce type en Suisse.

Le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit de 4,5 millions de francs finançant les études de restauration du Palais de Rumine, en vue de sa mise aux normes énergétiques et du redéploiement des institutions culturelles cantonales qu'il abrite.

L'État a poursuivi son soutien à la création artistique professionnelle, notamment en lien avec l'ordonnance fédérale COVID culture. En parallèle, le Canton a continué son soutien structurel au secteur culturel en renouvelant divers contrats le liant à plusieurs entités.

## Ressources humaines

Le Canton a poursuivi les travaux pour transformer le Service du personnel en une nouvelle Direction générale des ressources humaines au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à même de répondre aux évolutions et défis des nouveaux modèles de travail. L'État a conduit la révision du règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement. Le nouveau règlement entrera en vigueur en 2023 après consultation des syndicats et associations du personnel.

## Automobiles

Comme de nombreux cantons, l'État a introduit un auto-index en ligne permettant de consulter le registre public des propriétaires de plaques d'immatriculation vaudoises. Les données sont accessibles gratuitement, sauf si elles font l'objet d'une opposition par les personnes concernées.

## Accueil de jour

L'Office d'accueil de jour des enfants a poursuivi son travail de soutien à la création et au maintien d'une offre d'accueil, dans un contexte marqué notamment par l'afflux de réfugiés ukrainiens. Afin de limiter la présence des perturbateurs endocriniens, l'OAJE a publié, en collaboration avec la Ville de Lausanne, un guide pratique à l'intention des institutions et des réseaux de l'ensemble du canton.

## Marchés publics

Le Conseil d'État a adopté le règlement d'application de la nouvelle loi sur les marchés publics, dernière pierre à l'édifice du droit révisé en la matière, après l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi et du décret d'adhésion du Canton de Vaud à l'Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics.



*Dans le tunnel du LEB sous l'avenue d'Echallens à Lausanne, lors de la fin des travaux en mars 2022.*

# DFA

## Département des finances et de l'agriculture

Valérie Dittli  
Conseillère d'État



### Nouvelle impulsion donnée à l'agriculture : mesures urgentes pour lutter contre la sécheresse, premières actions du volet agricole du Plan climat, plan de relance de la viticulture vaudoise.

#### Comptes et budget

Les comptes 2021 de l'État se sont soldés par un excédent de 14 millions de francs. Le résultat a intégré des écritures de boucllement à hauteur de 674 millions portant sur la transition énergétique, l'accord avec les communes ainsi que des amortissements supplémentaires et des préfinancements spécifiques. Il a absorbé également l'ensemble des dépenses liées à la pandémie pour un montant net de 270 millions.

Le budget pour l'exercice 2023 vise principalement à soutenir le pouvoir d'achat de la population vaudoise dans un contexte d'inflation. Il propose des baisses fiscales ciblées et prévoit des moyens importants pour adapter les salaires du secteur public et parapublic. Défendu en fin d'année devant le plénum, le budget 2023 a été adopté par le Grand Conseil avec un déficit de 230 millions.

#### Analyse et gestion financières

En 2022, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a piloté la procédure de boucllement des comptes annuels 2021 et conduit la procédure budgétaire 2023. Dans le cadre du Programme de législation, le service a établi la planification financière et le plan d'investissement pour la période 2024 à 2027.

En outre, le SAGEFI a poursuivi ses travaux d'élaboration de nouvelles brochures pour les comptes et le budget. Il a présenté le concept de refonte et des propositions de changements aux entités concernées qui se sont montrés favorables à la poursuite du projet ces prochaines années. Dans une optique de simplification administrative, le service a revu le processus budgétaire des objets d'investissement, en collaboration renforcée avec les départements.

#### Statistique et prospective

En 2022, Statistique Vaud a publié dix numéros de son courrier *Numerus* portant sur les différents domaines d'action de l'État, comme l'enseignement spécialisé, l'accueil de jour des enfants ou le suivi de la population vaudoise. Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a publié en juin le rapport Vaud 2040 de la Commission de prospective. Élaboré par des personnes expertes issues de l'administration, du monde académique et d'associations actives dans le canton, ce document a permis de nourrir les réflexions du Conseil d'État pour l'élaboration de son Programme de législation.

Statistique Vaud, en partenariat avec les statisticiennes et statisticiens neuchâtelois et l'INSEE



Bourgogne-Franche-Comté, a poursuivi comme chaque année ses travaux dans le cadre de l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien.

### **Agriculture, viticulture et affaires vétérinaires**

Le Conseil d'État a sollicité un crédit-cadre de 28 millions pour financer les mesures d'impulsion prévues dans le volet agricole du Plan climat vaudois dévoilé un an plus tôt. Développées au sein de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), les huit actions proposées concernent la séquestration du carbone dans le sol, la réduction des émissions du secteur agricole et son adaptation aux conséquences du changement climatique. Le projet a été adopté par le Parlement et la réalisation des premières mesures est prévue en 2023.

La sécheresse extrême de l'été a conduit la DGAV à prendre des mesures d'exception. La plus importante a vu la mise en place à la mi-juillet de points d'eau pour les troupeaux des alpages du Jura. Poursuivant cet engagement, la direction générale a annoncé une dizaine de mesures urgentes visant à ne pas péjorer davantage la situation économique des exploitations agricoles touchées par la sécheresse.

Dans le contexte de crise chronique que subit la viticulture vaudoise, la DGAV a élaboré avec le soutien de l'interprofession un plan de relance vitivinicole qui a été validé sur le principe, en fin de législature précédente. Il permettra de déployer progressivement jusqu'en 2027 des mesures structurelles de soutien à la production, à la protection de l'environnement ainsi

qu'à la promotion des ventes, pour une enveloppe globale qui pourrait atteindre 25 millions.

S'agissant de la pollution aux dioxines découverte l'année précédente dans la région lausannoise, la DGAV a accompagné en 2022 deux études afin d'affiner les recommandations émises pour la consommation de produits primaires d'origine animale comme les œufs, le lait et la viande. Elle a procédé au recensement des exploitations concernées et réalisé en fin d'année des échantillonnages dans la zone à risque. Des mesures ont été prises, qui seront appliquées le cas échéant.

### **Fiscalité**

La Direction générale de la fiscalité (DGF), en collaboration avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, a mis en ligne début 2022 le Compte fiscal, disponible au sein du portail sécurisé de l'État de Vaud. Cette prestation permet au contribuable de faire le point sur sa situation fiscale en quelques clics.

L'année 2022 a été marquée aussi par les travaux menés autour de l'instauration d'un taux d'imposition minimal de 15 % pour les grands groupes d'entreprises, dans la perspective notamment de la votation populaire fédérale de juin 2023. Consciente des enjeux fiscaux majeurs découlant de cette réforme, la DGF suit ce dossier avec attention. Soucieux d'informer au mieux les entreprises sur cette réforme à venir, le Département est également en contact régulier avec celles-ci. C'est ainsi qu'elles ont été conviées par la DGF à une conférence-débat en juin 2022, en collaboration avec le Canton de Genève.



*Le Canton a élaboré avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) un plan de relance de la viticulture vaudoise.*



## Ordre judiciaire vaudois

*La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2022 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud ([www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv)).*

En 2022, l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a enregistré 54 880 nouveaux dossiers (contre 56 011 en 2021, soit -2 %), hors activités des offices des poursuites, des offices des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce. Un nombre d'affaires légèrement inférieur ayant été traité durant la même période, le total des causes pendantes en fin d'année a connu une hausse de 5,3 %, qui s'explique en grande partie par la complexification des affaires. L'évolution est toutefois variable selon les matières.

**Sur le plan pénal**, les tribunaux d'arrondissement, les autorités de deuxième instance (Cour d'appel pénale et Chambre des recours pénales), ainsi que le Juge d'application des peines ont connu une stabilité en 2022, voire une légère baisse des entrées, alors que le Tribunal des mineurs et le Tribunal des mesures de contrainte ont reçu un nombre supérieur de causes (respectivement +5,1 % et +2,7 %).

**Sur le plan civil**, le Tribunal des baux a vu le nombre de nouveaux dossiers diminuer de 17,3 % alors que la tendance est à la stabilité devant les tribunaux d'arrondissement, les tribunaux de prud'hommes, la Chambre patrimoniale cantonale et les justices de paix. Seule la Cour civile a dû faire face à une augmentation des entrées. Les cours de droit civil de deuxième instance ont quant à elles connu une baisse générale.

**En matière de droit public**, le Tribunal des mesures de contrainte a vu les procédures administratives en lien avec la détention de personnes étrangères augmenter fortement (+51,7 %), mais toutes ont été traitées sans retard. La Cour de droit administratif et public a globalement connu la stabilité, à l'exception de la police des constructions et de l'aménagement du territoire dont le nombre de causes s'accroît inexorablement. La Cour

des assurances sociales et la Cour constitutionnelle, qui avaient subi une hausse importante des entrées en 2021, ont vu celles-ci baisser en 2022.

**En matière de poursuites et de faillites**, le nombre de poursuites introduites est resté stable, tandis que les réquisitions de continuer la poursuite ont légèrement diminué. Le nombre de faillites déclarées a également connu une baisse, alors que le nombre de faillites liquidées a augmenté.

**L'Office cantonal du registre du commerce** a lui aussi connu une légère baisse des entrées.

L'activité de l'OJV a ainsi été intense en 2022. Un retour « à la normale » semblait se profiler après deux années marquées par la pandémie, mais aucune période de transition n'a été possible, le rythme étant resté très soutenu. La fatigue accumulée par les efforts déployés afin de maintenir l'accessibilité des services de la justice nonobstant les circonstances sanitaires s'est fait sentir. Quand bien même plus de 78 % des affaires ont été clôturées en moins de six mois, la durée de traitement des dossiers a connu une légère hausse générale. Les forces supplémentaires octroyées à l'OJV – en particulier aux justices de paix et aux tribunaux d'arrondissement – pour l'année 2023 seront les bienvenues.



# MP

## Ministère public

*Le Ministère public est l'autorité chargée de mener l'instruction pénale et de soutenir l'accusation. Il jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Son rapport annuel, adressé au Conseil de la magistrature, est disponible en ligne ([www.vd.ch/mp](http://www.vd.ch/mp)).*

**En 2022, le volume d'activité du Ministère public (MP) a poursuivi sa progression et retrouve quasiment les chiffres de 2019, soit la période antérieure à la pandémie, avec près de 20 000 nouvelles affaires.**

Dans le détail, le MP dénombre ainsi 19 831 nouvelles affaires (+8,1 %) et 8 367 dossiers en cours (+10,1 %) au 31 décembre 2022.

Le nombre d'ordonnances de non-entrée en matière a légèrement progressé (2 470/+6,4 %), celles de classement diminué (2 303/-13,3 %). Les ordonnances pénales (12 030/-2,1 %), ainsi que les mises en accusation (1 849/+2 %) demeurent stables.

S'agissant des durées, 83 % des enquêtes sont closes en moins de 12 mois (dont 65 % en moins de 6 mois).

**Augmentations: les plateformes numériques d'investissement, moitié des montants cyber**

Les infractions en augmentation par rapport à 2021 concernent les vols et brigandages (1 798/+28,3 %) et la circulation routière (6 103/+15,6 %), qui peuvent toutes deux s'expliquer par la fin de la pandémie, soit la réouverture des frontières d'une part et un retour progressif du trafic routier antérieur, d'autre part.

Parmi les infractions contre le patrimoine, économiques et financières (1 301/+25,7 %), une expansion du phénomène de fraude aux plateformes numériques d'investissement est à relever. Il s'agit d'une activité criminelle consistant à inciter la victime à investir dans des produits financiers inexistantes, sans aucune valeur ou sans perspective de gain. Cette activité, qui ne représente que 3,8 % des cas de cybercriminalité, pèse près de 13,7 millions de francs, soit environ 50 % des montants litigieux.

Enfin, à noter une progression des affaires contre l'intégrité sexuelle (418/+18,7 %), malgré la baisse des violences domestiques (878/-4,9 %).

**Baisse des affaires de stupéfiants et de fraude aux crédits COVID**

Les procédures relatives aux infractions à la Loi sur les stupéfiants sont en diminution (565/-19,6 %). À noter également une forte baisse des dénonciations du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent – MROS (133/-23 %). La diminution observée l'an dernier des infractions aux crédits COVID se poursuit (94/-11,3 %), les cas 2022 représentant un montant de quelque 8,8 millions de francs.

**Détention avant jugement: moins de personnes incarcérées, plus de jours de détention**

Le nombre d'individus placés en détention durant l'instruction pénale ou en attente de jugement est en diminution (1 383 détenus/-13,2 %), alors que le nombre de jours de détention avant jugement progresse légèrement (97 136 jours +2,9 %), sans toutefois retrouver le niveau de 2019 (106 546 jours).

**Préparatifs du nouveau Collège des procureurs**

En 2022, la direction du MP a continué de préparer les grands changements induits par la nouvelle Loi sur le Ministère public (LMPu). Celle-ci institue dès 2023, en qualité d'organe de direction, un « Collège des procureurs », formé du Procureur général et des deux Procureurs généraux adjoints, tous trois élus par le Grand Conseil.

Autre événement d'importance, le MP a également pris congé, après quelque dix-sept années, du Procureur général Eric Cottier. Son successeur, Eric Kaltenrieder, élu en septembre par les députés, rejoint ainsi le nouveau Collège des procureurs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# Agenda 2030

## Durabilité et climat : un accompagnement à de multiples niveaux

Tant l'Agenda 2030 que le Plan climat vaudois prévoient des mesures d'accompagnement au changement, pour des publics internes ou externes à l'administration cantonale. Sensibilisation, formation, mise à disposition d'outils pratiques sont autant de leviers pour encourager des changements de pratiques. Voici un aperçu des actions développées ou maintenues en 2022.

### Au sein de l'administration cantonale

Le **Réseau pour la Durabilité** (ReD) a pour objectif de promouvoir une culture commune de la durabilité au sein de l'ACV. Il est composé d'une ou d'un représentant par service, soit 45 en tout. Elles et ils ont une fonction d'ambassadeur de la durabilité et de relai dans leur service. Toutes et tous se rencontrent au moins une fois par année en séance plénière. Différents ateliers et formations leur sont également proposés. En 2022, le ReD a notamment été mobilisé pour diffuser les informations liées aux économies d'énergie.

Pour la deuxième année consécutive, plus d'un millier de collaboratrices et collaborateurs ont pris part au **Défi Durabilité**, cette édition étant centrée autour du thème de l'alimentation. Une trentaine d'actions ont été proposées aux participantes et participants qui ont été invités individuellement et en équipe à modifier leurs pratiques afin de rendre leur alimentation plus durable et plus saine. Pour la première fois, la participation au défi a également été ouverte aux communes vaudoises intéressées.

Tout au long de l'année sont également organisés des **Midis climat** : à l'heure de la pause de midi, sont proposés des interventions d'expertes et experts en ligne ou des ateliers pratiques en présentiel, tous centrés autour des enjeux clés du climat. Dix sessions ont eu lieu en 2022, avec un total dépassant les 900 inscriptions.

Une dernière action a également été déployée dans les services en 2022, il s'agit de la **campagne «Lunch Attitude»**, incitant les collaboratrices et collaborateurs à privilégier des contenants réutilisables pour leurs repas à l'emporter.

### Tout un programme pour les communes vaudoises

Le programme Plan énergie et climat communal (PECC), lancé en 2021, vise la promotion d'actions concrètes dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation aux changements climatiques. Plus de 50 communes étaient engagées dans la démarche au 31 décembre.

Pour les accompagner dans ce processus, trois cours de base sur le PECC ainsi qu'un module sur la participation ont été proposés. Une cinquantaine de personnes ont pu prendre part à ces **formations**. De plus, un **guide pratique** a été élaboré pour faciliter la réalisation d'une des actions du PECC : «**Favoriser la participation** et l'engagement de la population». Un second guide sur les **bonnes pratiques pour la communication** a été élaboré en collaboration avec plusieurs villes.

En parallèle, plusieurs **rencontres et coordinations entre le Canton et les communes** ont lieu chaque année. Deux rencontres Canton-communes, une séance avec les municipaux des communes qui réalisent un PECC ainsi que deux séances avec les mandataires qui accompagnent les PECC.

La collaboration entre le Canton et les communes pour les questions de durabilité est ainsi de plus en plus étroite.



## Une coordination rapprochée avec les organismes prestataires

En 2022, le Bureau de la Durabilité (BuD) avait pour mission d'officialiser, moderniser et élargir la coordination informelle entre une série d'organismes prestataires de tâches publiques déléguées. Cette coordination est ainsi devenue la COPP (Coordination des organismes prestataires et partenaires); elle comprend le CHUV, l'EHL, l'EPFL, l'EVAM, la FHV, la HEP, l'HESAV, la HES-SO, Plateforme 10, la RTS, l'UNIL, Unisanté et Vaud Promotion.

Ses objectifs sont de renforcer la mise en œuvre de **la durabilité dans les tâches publiques déléguées** et d'encourager les organismes prestataires et partenaires à **concourir à l'atteinte des objectifs climatiques** du Conseil d'État. Pour ce faire, le réseau mis en place permet de favoriser tant le transfert de bonnes pratiques, la mise en commun de ressources, que le partage de connaissances sur les exigences en matière de durabilité.

La COPP s'est rencontrée trois fois en 2022 en plénière, sur des thématiques aussi variées que la restauration collective, la culture commune de durabilité et l'énergie dans les constructions. Des sous-groupes de travail spécifiques se sont également formés fin 2022.

## Un accompagnement à multiples niveaux dans le milieu économique

Le fonds de soutien à l'économie durable, porté par le SPEI, est co-piloté par le BuD. Il prépare une plateforme vaudoise pour l'économie durable avec les partenaires économiques, ainsi que trois mesures de soutien aux entreprises, dont un mandat d'accompagnement qui a déjà pu soutenir 37 entreprises.

## Des informations pour orienter le grand public

Les cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Valais ont conjointement lancé le 28 novembre 2022 le site internet *monplanclimat.ch*. Cette plateforme poursuit plusieurs objectifs: faire connaître concrètement les Plans climats cantonaux et donner des éléments de compréhension des enjeux climatiques, tout en proposant des pistes d'actions et bonnes pratiques.



Le site entend promouvoir et **amener de la visibilité sur les actions cantonales** en faveur du climat. Il rassemble en outre des contenus vulgarisés sur les phénomènes climatiques et propose des témoignages, outils pratiques, quiz, événements et concours.

En conjuguant leurs forces, les Cantons de Fribourg, Genève, Valais et Vaud, qui seront rejoints prochainement par les cantons du Jura et de Neuchâtel, s'engagent dans une même direction, en **favorisant les synergies intercantionales** et en centralisant l'accès aux informations. Le site est désormais alimenté de façon régulière par les Cantons partenaires.



# Comptes 2022

## En bref

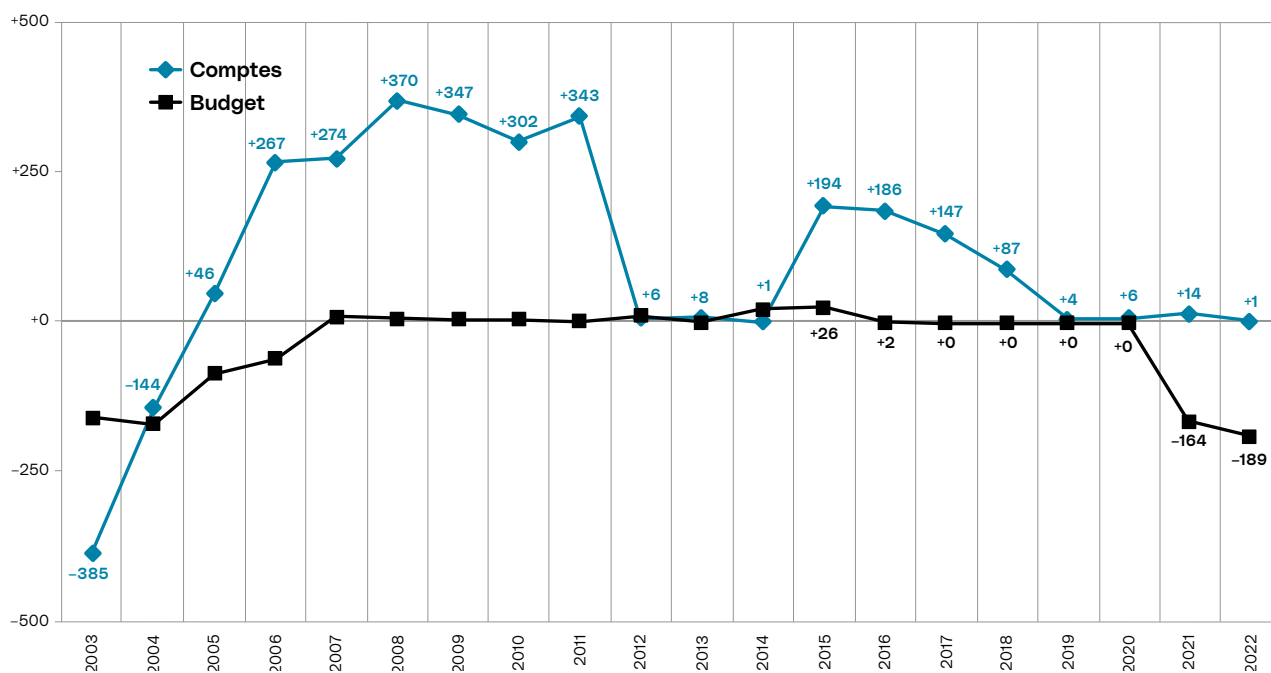
### Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2022 par un **excédent net de revenus de 1 million**.

1 mio

Clôture des comptes de fonctionnement 2022

En millions

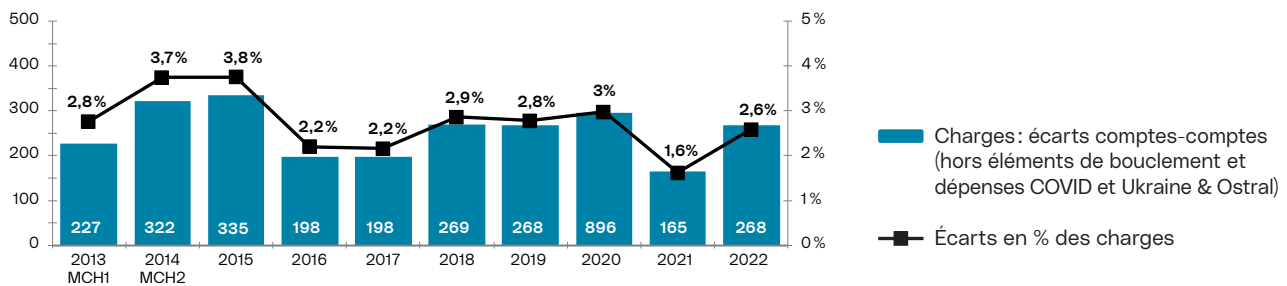


## Dépenses courantes

L'écart des charges brutes par rapport au budget 2022 (+704 millions) s'explique principalement par **des attributions spécifiques au bouclement (493 millions) ainsi que par les dépenses relatives au COVID, à l'Ukraine et aux mesures énergétiques (234 millions de charges brutes)**. Les éléments de bouclement concernent la stratégie de non-distribution du bénéfice BNS (250 millions), le rééquilibrage financier des communes (55 millions), le soutien à l'industrie et à l'innovation (60 millions), la protection de la jeunesse (20 millions) ou encore la réaffectation au Plan climat 2024 de moyens déjà préfinancés (200 millions).

En neutralisant ces éléments de bouclement ainsi que les charges relatives à la pandémie (78 millions nets), à l'Ukraine et aux mesures énergétiques (35 millions nets) pour permettre la comparaison, **la progression réelle des dépenses courantes est de 268 millions, ce qui représente une croissance de +2,6%**, supérieure à celle de l'année précédente (+1,6%).

En millions



+2,6%

En 2022 par rapport à 2021 (hors éléments de bouclement, hors dépenses COVID et hors mesures Ukraine et énergie)

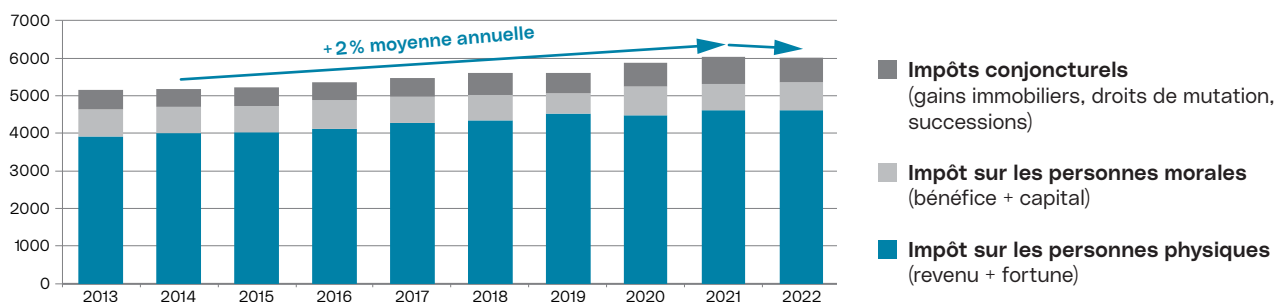
## Recettes d'impôts

Avec une progression globale de 2 millions par rapport à l'année précédente (+0,03%), le produit des impôts marque le pas après une décennie de croissance. Traditionnel moteur de la fiscalité, les recettes des personnes physiques (revenu et fortune) régressent même légèrement (-3 millions/-0,1%), alors que les revenus des personnes morales (bénéfice et capital) progressent de 47 millions (+6,7%), en raison de facteurs conjoncturels et d'effets exceptionnels.

Les impôts sur les gains en capital et gains immobiliers, les droits de mutation ainsi que les successions et donations enregistrent **une diminution totale de 80 millions (-10,9%)**, qui résulte notamment de la réduction de l'imposition des gains en capital provenant de la prévoyance (-30 millions).

### Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions



+0,03%

En 2022 par rapport à 2021 (impôts 60% des revenus totaux)



## Investissements

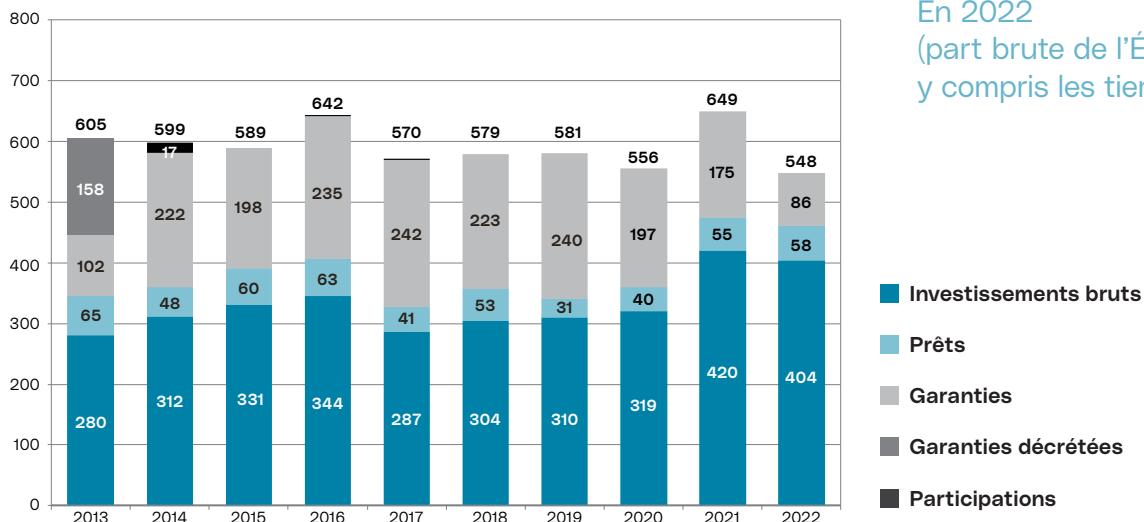
En 2022, les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) se montent à 404 millions, soit 16 millions de moins que l'année record 2021.

S'ajoutent les nouveaux prêts octroyés pour 58 millions et les garanties activées à hauteur de 86 millions, pour un montant global de 548 millions investi dans l'économie du canton.

404<sup>mios</sup>

En 2022  
(part brute de l'État,  
y compris les tiers)

En millions



## Dettes et intérêts

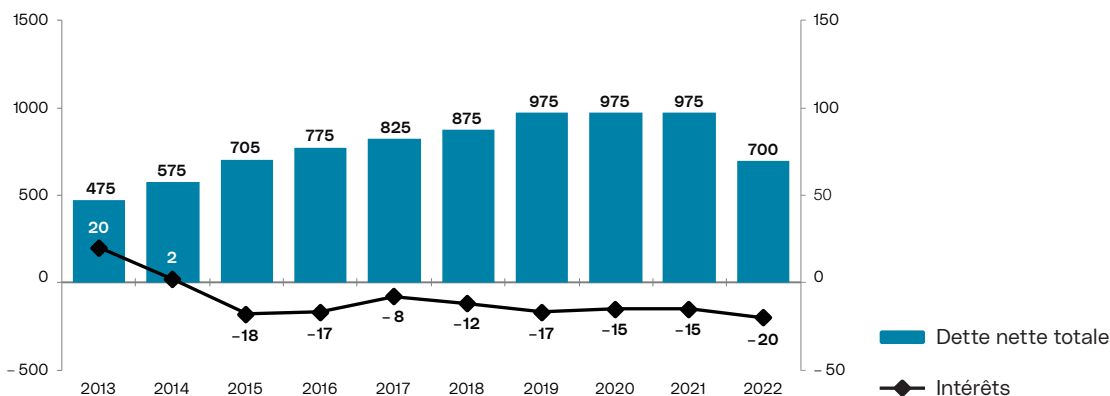
La dette de l'État est réduite de 975 à 700 millions au bouclage des comptes 2022. Cette diminution correspond au remboursement d'un emprunt échu.

La charge d'intérêts reste négative à -20 millions, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

700<sup>mios</sup>

À la fin 2022

En millions



# 1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2022 sont les suivants :

Rapport annuel							
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Charges totales	11 377	11 864	11 068	10 480	10 269	10 004	9 639
Revenus totaux	11 378	11 878	11 074	10 484	10 356	10 151	9 825
Résultat	1	14	6	4	87	147	186
Revenus d'impôts	6 750	6 748	6 582	6 303	6 297	6 183	6 044
Charges financières	31	39	36	38	34	30	24
Amortissement du patrimoine administratif	199	459	120	173	381	269	421
Degré d'autofinancement	179.8%	201.7%	209.4%	265.1%	248.6%	321.6%	222.2%
Total des emprunts (dette brute)	700	975	975	975	975	975	975
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	2 491	2 386	2 059	1 911	1 857	1 671	1 406

Budget/Comptes 2022 après attributions			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	10 673 148 100	10 484 375 600	-188 772 500
Comptes	11 377 308 131	11 378 351 782	1 043 652
Différence budget total/comptes	704 160 031	893 976 182	189 816 152
en% du budget total	6.6%	8.5%	

## Résultat 2022

Les comptes de l'État de Vaud se soldent pour 2022 par un excédent de revenus de 1 million. Le résultat intègre des écritures de bouclage à hauteur de 493 millions notamment la stratégie de non-distribution du bénéfice BNS (250 millions), le rééquilibrage financier des communes (55 millions), le soutien à l'industrie et à l'innovation (60 millions), la protection de la jeunesse (20 millions) ou encore la réaffectation de moyens déjà préfinancés au Plan climat 2024 (200 millions). Il absorbe également l'ensemble des dépenses liées à la pandémie pour un montant net de 78 millions, au conflit en Ukraine et aux mesures énergétiques (35 millions).

### Résultat après attributions

(En francs)	2022
Résultat opérationnel	414 043 652
Attribution aux préfinancements	163 000 000
Attribution aux capitaux propres	250 000 000
Résultat, (+) revenu/(-) charge	<b>1 043 652</b>

### Compte de résultat

(En francs)	2022
Résultat opérationnel	414 043 652
Résultat extraordinaire	-309 784 850
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	<b>104 258 801</b>

En résumé, le Conseil d'État tire des comptes 2022 les constats suivants :

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2022 s'élèvent à 11,377 milliards. Ce montant comprend des écritures de bouclage à hauteur de 493 millions, soit des attributions aux fonds de soutien à l'innovation (50 millions), à l'industrie (10 millions) et pour la protection de la jeunesse (20 millions), une dotation aux autres capitaux propres pour pallier ces prochaines années le risque de non-distribution du bénéfice de la BNS (250 millions), ainsi que divers préfinancements consacrés au rééquilibrage financier des communes (55 millions), aux sites stratégiques de développement d'activités (20 millions), au renouvellement informatique du CHUV (50 millions) et à l'adaptation des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (38 millions).

Les charges contiennent en outre l'ensemble des coûts nets relatifs à la pandémie (78 millions), au conflit en Ukraine et aux mesures énergétiques (35 millions). À relever que l'État n'a pas eu recours en 2022 au préfinancement de 350 millions enregistré aux comptes précédents pour faire face au COVID. Aussi le Conseil d'État a-t-il décidé de réattribuer partiellement ce préfinancement au Plan climat 2024 (200 millions) ainsi qu'aux conséquences de la crise ukrainienne (100 millions).

Ces éléments neutralisés afin de permettre la comparaison, l'augmentation des dépenses ordinaires de l'État par rapport aux comptes 2021 est de 268 millions, ce qui représente une progression de 2,6 %, supérieure à l'année précédente (+1,6 %) mais inférieure à la prévision budgétaire (+2,8 %). Les principaux secteurs de croissance en 2022 restent la santé et le social avec une hausse nette de 110 millions. L'augmentation de 58 millions de la masse salariale (+2,2 %) provient principalement des nouveaux enseignants (+35 millions), des renforts de personnel liés aux mesures Ukraine et pénurie énergie (+9 millions) ainsi qu'à la prime « vie chère » (9 millions).

Les revenus de l'État atteignent 11,378 milliards, soit 500 millions de moins qu'aux comptes 2021 (-4,2 %). Cet écart provient essentiellement de la diminution des coûts du COVID financés par la Confédération (-491 millions). Avec une progression globale de 2 millions par rapport à l'année précédente (0 %), le produit des impôts marque le pas après une décennie de croissance. Traditionnel moteur de la fiscalité, les recettes des personnes physiques (revenu et fortune) régressent même légèrement (-3 millions/-0,1%), alors que les revenus des personnes morales (bénéfice et capital) progressent de 47 millions (+6,7 %), en raison de facteurs conjoncturels et d'effets exceptionnels. Les impôts sur les gains en capital et gains immobiliers, les droits de mutation ainsi que les successions et donations enregistrent une diminution totale de 80 millions (-10,9 %), qui résulte notamment de la réduction de l'imposition des gains en capital provenant de la prévoyance (-30 millions).

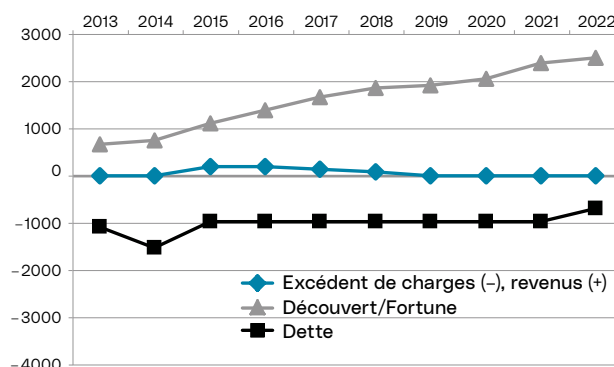
Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 404 millions, soit 16 millions de moins que l'année record 2021. Parmi les objets réalisés ou en cours de réalisation en 2022 figurent le CHUV (72 millions), les bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire et supérieur (50 millions), les autres bâtiments et infrastructures sportives de l'État (56 millions), le Musée de l'Élysée, Mudac et Plateforme 10 (7 millions) ou encore les routes (74 millions), les transports publics et les remontées mécaniques (39 millions) ainsi que les cours d'eau (12 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 58 millions et les garanties activées à hauteur de 86 millions, pour une somme globale de 548 millions investie dans l'économie du canton.

Après trois années consécutives de stabilité à 975 millions, la dette de l'État est réduite à 700 millions au bouclage des comptes. Cette diminution corres-

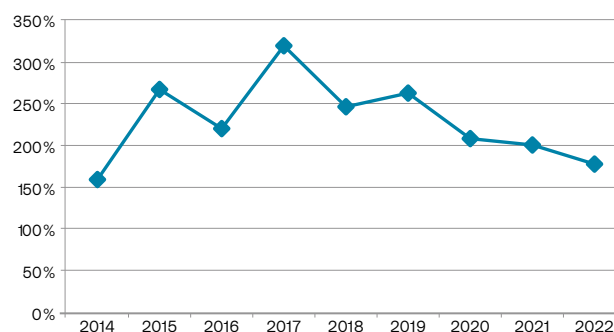
pond au remboursement d'un emprunt échu. La charge d'intérêts reste négative (-20 millions) en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

### Évolution du résultat, du capital et de la dette

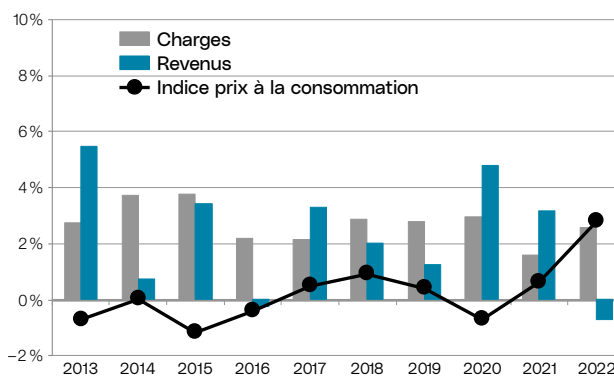
En millions



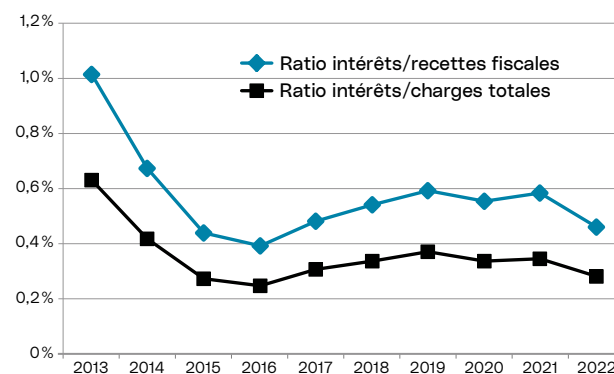
### Évolution du degré d'autofinancement



### Taux de croissance



### Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



## 2 Analyse des comptes de fonctionnement

### 2.1 Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires ni des comptes de charges et produits extraordinaires dans lesquels sont notamment comptabilisées les écritures de préfinancement et celles en lien avec les dotations aux autres capitaux propres. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement tout en

mettant en évidence les écritures de bouclage (hors préfinancements et attributions aux autres capitaux propres). Il y est rappelé que les dépenses COVID et celles de la crise ukrainienne et énergétique (Ostral) ne sont pas portées au budget de l'État. Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre « Écarts entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Écarts entre les comptes 2022 et les comptes 2021 ».

### 2.2 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget 2022	Comptes 2022	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 684 390 200	2 669 600 778	-14 789 422	-0,6%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	755 688 700	749 076 916	-6 611 784	-0,9%
33	Amortissements du patrimoine administratif	188 613 600	184 990 839	-3 622 761	-1,9%
34	Charges financières	47 697 900	31 159 072	-16 538 828	-34,7%
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	32 628 700	117 239 885	84 611 185	259,3%
36	Charges de transferts	6 324 089 700	6 567 327 806	243 238 106	3,8%
37	Subventions redistribuées	635 683 600	640 436 992	4 753 392	0,7%
39	Imputations internes	4 355 700	4 475 843	120 143	2,8%
	<b>Total</b>	<b>10 673 148 100</b>	<b>10 964 308 131</b>	<b>291 160 031</b>	<b>2,7%</b>

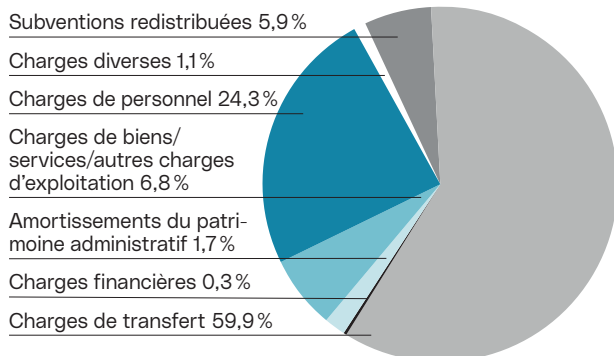
	Revenus (en francs)	Budget 2022	Comptes 2022	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 057 024 900	6 750 401 056	693 376 156	11,4%
41	Patentes et concessions	166 397 200	419 992 150	253 594 950	152,4%
42	Taxes et redevances	482 524 100	471 079 976	-11 444 124	-2,4%
43	Revenus divers	192 261 700	57 226 756	-135 034 944	-70,2%
44	Revenus financiers	306 864 000	320 692 594	13 828 594	4,5%
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	48 681 400	56 189 185	7 507 785	15,4%
46	Revenus de transferts	2 590 583 000	2 657 857 231	67 274 231	2,6%
47	Subventions à redistribuer	635 683 600	640 436 992	4 753 392	0,7%
49	Imputations internes	4 355 700	4 475 843	120 143	2,8%
	<b>Total</b>	<b>10 484 375 600</b>	<b>11 378 351 782</b>	<b>893 976 182</b>	<b>8,5%</b>

### 3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

#### 3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

##### Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30 -14,8 millions -0,6 %

##### Personnel

Les non-dépenses sur les salaires du personnel administratif et d'exploitation sont de -38,7 millions et de -11,4 millions sur les salaires du personnel enseignant. À l'instar des années précédentes, ces écarts proviennent de postes vacants non repourvus.

Comme communiqué par le Conseil d'État le 8 décembre 2022, une prime exceptionnelle et unique « vie chère » correspondant à 0,8 % du salaire des classes 1 à 10 du personnel de l'État de Vaud a été versée en janvier 2023. Cette prime a fait l'objet d'un transitoire de 8,9 millions enregistré dans les comptes 2022. En sus, 20 millions de moyens supplémentaires ont été alloués au COVID, notamment 10,7 millions pour les renforts des centres de traçage et de vaccination et 6,1 millions en lien avec la santé mentale des enfants et des jeunes ainsi que pour le développement des structures de restauration collective du COFOP.

Des coûts supplémentaires de personnel enseignant de +8,4 millions pour l'accueil des élèves ukrainiens et de personnel supplémentaire pour faire face à l'augmentation de la charge administrative liée aux réfugiés ukrainiens (+0,4 million) ont été nécessaires. Du personnel additionnel (+0,4 million) a également été nécessaire pour soutenir les mesures liées à la pénurie de gaz et d'électricité pour l'État pour l'hiver 2022-2023 du plan Ostral.

Groupe 31 -6,6 millions -0,9 %

##### Biens, services et marchandises

Dans ce groupe de comptes, l'écart provient :

- d'ajustement sur les provisions pour pertes sur créances fiscales (-28,2 millions), de non-dépenses sur les excursions voyages et camps scolaires et de matériel didactique (-12,6 millions) de correctifs d'actifs sur les créances des frais pénéaux (+12,5 millions), d'indemnités versées aux avocats et frais de justice de l'assistance judiciaire (+4 millions), de frais d'entretien des bâtiments de l'État (+4,5 millions), et de variations sur les fonds (-6 millions).
- de dépenses en lien avec le COVID (+17,7 millions), notamment 7,1 millions pour le traçage, le dépistage et la vaccination, mais également pour le déménagement du centre opérationnel et la constitution de stock de réserve, ainsi que 7,2 millions principalement liés au dispositif pour les cas de rigueur pour le paiement d'honoraires de gestion confiés aux fiduciaires (+1,4 million). Des corrections de valeur pour pertes sur débiteurs (+5,5 millions), des coûts supplémentaires pour l'accueil des réfugiés (+1,8 million) et des frais additionnels de mandats engagés pour soutenir les mesures liées à la pénurie de gaz et d'électricité pour l'hiver 2022-2023 du plan Ostral ont été enregistrés. Il a été fait également l'acquisition d'équipements tels que des génératrices ou des chauffages auxiliaires pour les sites vitaux de l'ACV en réponse au risque de pénurie d'énergie pour +2,4 millions.

Groupe 33 -3,6 millions -1,9 %

##### Amortissements du patrimoine

L'écart provient essentiellement d'investissements moindres que le budget sur l'exercice 2022, qui ont pour conséquence des amortissements inférieurs de -2,7 millions aux prévisions. Il est à relever un dépassement de +1 million en lien avec les amortissements du crédit d'inventaire informatique partiellement compensé par des amortissements inférieurs de -1,9 million pour le crédit d'inventaire véhicules.

Groupe 34

-16,5 millions -34,7%

### Charges financières

L'écart provient principalement de non-dépenses de -9,5 millions sur les intérêts négatifs à la suite de la hausse des taux directeurs par la BNS et de la non-réalisation de l'emprunt prévu au budget générant une non-dépense d'intérêts et de frais de 5,5 millions. La baisse des intérêts rémunérateurs versés aux contribuables payant leurs impôts d'avance est inférieur au budget de -1,9 million.

Groupe 35

+84,6 millions +259,3%

### Attribution financements spéciaux et fonds

Au titre d'écritures de bouclage, 80 millions ont été attribués sous forme de dotation à divers fonds respectivement celui de la protection de la jeunesse (20 millions), de l'industrie (10 millions) et de l'innovation (50 millions). Le solde s'explique par diverses attributions en lien avec le COVID, notamment à divers fonds pour la culture (+1,9 million) et au fonds de lutte contre le chômage en lien avec le solde de l'opération WelQome (+0,4 million) ainsi que diverses autres variations.

Groupe 36

+243,2 millions +3,8%

### Charges de transferts

Une partie de l'écart provient de dépenses COVID pour 88 millions notamment +37,8 millions de dépenses liées à la campagne de vaccination, au traçage, au dépistage ainsi que des coûts d'indemnisation des acteurs du domaine hospitalier (CHUV, FHV, cliniques, AVASAD), du soutien aux entreprises de transport public (+20,8 millions), des aides à la culture distribuées par le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation (+8,8 millions), des indemnités aux cas de rigueur pour les entreprises (+7,4 millions), des dépenses en lien avec l'activité médico-sociale (+5,2 millions), des mesures de protection et de prévention des mineurs (+3,4 millions) ainsi que de subventions versées par le fonds de soutien à l'industrie (+3,4 millions).

Les dépenses Ukraine & Ostral se sont élevées à 94,6 millions, dont 86,3 millions pour l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine (permis S). Ce dernier montant a été principalement destiné à financer les activités de l'EVAM.

Des dépenses supplémentaires de l'ordre de 70 millions ont été enregistrées pour ce groupe de comptes, dont 35,2 millions de parts rétrocédées aux communes pour l'impôt sur les gains immobiliers, +9 millions pour l'impôt sur les frontaliers, +6,9 millions à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), +6 millions pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs, +4,1 millions pour l'ouverture de places d'hébergement en faveur des enfants de 0-6 ans et +3,4 millions pour les transports publics.

Le solde de l'écart provient de diverses variations sur les fonds pour -9,2 millions dont -9,9 millions sur les fonds de l'énergie notamment en raison d'un nombre moindre de projets relatifs à l'utilisation d'énergies renouvelables

Groupe 37

+4,8 millions +0,7%

### Subventions redistribuées

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. La variation hors COVID est de +7,1 millions.

Au niveau des coûts COVID, -3,9 millions correspondent à la restitution d'indemnités aux cas de rigueur et +1,6 million aux aides supplémentaires versées en lien avec la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières.

Groupe 39

+0,1 million +2,8%

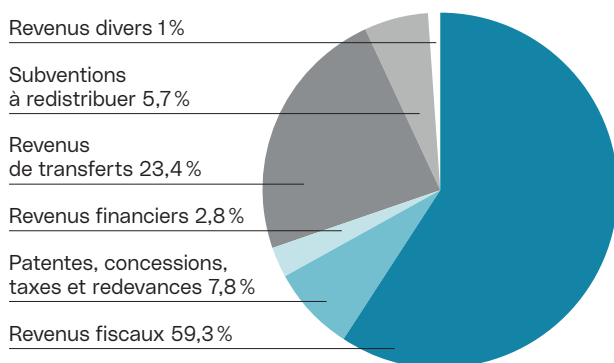
### Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaire particulier.



## 3.2 Évolution des revenus par nature

### Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 **+693,4 millions +11,4%**

### Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+108,3 millions); de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (+103 millions); de l'impôt à la source et frontalier (+44,9 millions); des autres impôts directs (+4,6 millions); du bénéfice des personnes morales (+215,1 millions); du capital des personnes morales (+5,3 millions); des autres impôts directs des personnes morales (+13,1 millions), des gains immobiliers et capital (+118 millions); du droit de timbre et de mutation (+59,9 millions); des successions et donations (+21,5 millions) et divers autres impôts (+1 million).

Les taxes routières ont été plus faibles qu'attendu de -1,1 million en raison des livraisons tardives de nouveaux véhicules. En revanche, l'impôt sur les bateaux a été supérieur au budget de +0,3 million.

Groupe 41 **+253,6 millions +152,4%**

### Patentes et concessions

La quasi-totalité de l'écart s'explique par le fait que le Canton a bénéficié de 6 tranches sur la redistribution du bénéfice 2021 de la BNS soit 375 millions alors que 2 tranches pour un montant de 124,7 millions avaient été prévues au budget. Les taxes sur la vente des boissons alcooliques et la LORO ont également dépassé le budget de respectivement +1,5 million et +1,4 million.

Groupe 42 **-11,4 millions -2,4%**

### Taxes et redevances

Cet écart est avant tout technique, au budget, les dissolutions de préfinancement sont enregistrées dans ce groupe de comptes alors qu'elles interviennent au

groupe 48 (dans le compte de résultat extraordinaire). Aux comptes 2022, l'écart au budget présente ainsi une non-recette de 60 millions.

Celle-ci est compensée partiellement par des écarts supérieurs au budget principalement dus aux éléments suivants: +8 millions d'émoluments supplémentaires au registre foncier et à la fiscalité, +9,3 millions pour les amendes radars en partie attribuables au changement de méthode comptable et +6,2 millions pour les remboursements de frais de justice et actes de défaut de biens.

Concernant le COVID, des revenus de 4,8 millions représentant la facturation des vaccins aux assureurs maladie et des revenus de 18,9 millions correspondant à la rétrocession d'indemnités pour cas de rigueur perçus en trop par les entreprises ont été comptabilisés.

Groupe 43 **-135 millions -70,2%**

### Revenus divers

Comme pour le groupe de comptes précédent, cet écart est avant tout technique, au budget les dissolutions des capitaux propres «surcoût feuille de route RIE III-VD» sont enregistrées dans cette nature de compte alors qu'elles interviennent au groupe 48 (dans le compte de résultat extraordinaire). Aux comptes 2022, l'écart au budget présente ainsi un revenu inférieur de -128 millions.

D'autres charges ont été également moins élevées qu'au budget, notamment les cotisations prélevées pour les indemnités et les prestations versées aux bénéficiaires d'APGM (-5,5 millions - en lien avec la baisse du taux, combiné avec une baisse des personnes au chômage) et les redevances de comblement sur le fonds de la gravière Bioley-Orjulaz (-1,2 million).

Enfin, des remboursements COVID de 0,8 million ont été enregistrés dans le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation.

Groupe 44 **+13,8 millions +4,5%**

### Revenus financiers

L'écart au budget s'explique principalement par des revenus plus élevés que prévu, notamment: les intérêts des créances fiscales (+2,1 millions), les revenus d'intérêts des placements financiers (+3,3 millions), les gains sur les ventes des biens immobiliers de l'État (+2 millions) et les dividendes de la BCV (+5,8 millions).

Groupe 45

+7,5 millions +15,4 %

### Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

Des prélèvements destinés à financer des charges COVID ont été effectués sur le fonds de soutien à l'industrie (+3,4 millions), sur le fonds d'aide d'urgence & d'indemnisation (+3,4 millions), ainsi que sur divers fonds de la culture (+3,1 millions).

Les autres variations sur les fonds (-3,2 millions) s'expliquent par des prélèvements moins élevés que prévu sur le fonds pour l'énergie (-9,8 millions), sur le fonds à l'innovation (-5,5 millions) et sur le fonds à l'économie durable (-4,7 millions). A contrario, des prélèvements plus importants sur le fonds APMG (+12,1 millions), sur le fonds de l'immunothérapie oncologique (+4,5 millions), sur le fonds des risques non assurables (+3 millions) et sur le fonds cantonal de la protection civile (+2,2 millions) ont été effectués.

Groupe 46

+67,3 millions +2,6 %

### Revenus de transferts

L'écart s'explique par les revenus de transferts en lien avec l'Ukraine & Ostral par la participation de la Confédération aux coûts de l'EVAM et du BCI (+72,5 millions). Des revenus de +0,8 million ont été enregistrés pour la contribution de la Confédération aux frais d'accueil des enfants ukrainiens.

Concernant le financement des mesures COVID (+14,7 millions), les revenus ont augmenté de +2,5 millions pour les tests de dépistage refacturés à la Confédération et de +2,3 millions pour la participation fédérale aux indemnités en lien avec des réclamations dans le cadre des cas de rigueur des entreprises. Enfin, des revenus de +9,3 millions correspondant à la participation des communes aux aides versées pour les transports publics (+6,2 millions) et aux sub-

ventions fédérales pour le fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation (+3,1 millions) ont été enregistrés.

Hors COVID, Ukraine & Ostral, les revenus sont inférieurs au budget (-20,8 millions). Ceci s'explique par la participation des communes à la PCS (-36,4 millions) dont -25,7 millions pour la déduction supplémentaire en lien avec l'accord Canton-communes et -10,7 millions sur les régimes sociaux, de la restitution financière de l'UNIL (-8,2 millions), de la participation fédérale aux subsides LAMal de (-4,9 millions) et de la rétrocession de l'impôt anticipé (-25 millions).

Ces baisses sont partiellement compensées par des rétrocessions supplémentaires sur la part à l'IFD (+14,1 millions), par la participation fédérale aux PC AVS/AI (+24,5 millions), par les contributions du SEM (+7,2 millions) et par les remboursements des subventions long séjour LAPRAMS (+5,4 millions).

Groupe 47

+4,8 millions +0,8 %

### Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. La variation hors COVID est de +7,1 millions.

Au niveau des revenus COVID -3,9 millions correspondent à la restitution d'indemnités aux cas de rigueur et +1,6 million aux aides supplémentaires versées en lien avec la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières.

Groupe 49

+0,1 million +2,8 %

### Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaire particulier.

## 4. Écarts entre les comptes 2022 et les comptes 2021

### 4.1 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)		Comptes 2022	Comptes 2021	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 669 600 778	2 611 669 428	57 931 350	2,2 %
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	749 076 916	719 110 519	29 966 397	4,2 %
33	Amortissements du patrimoine administratif	184 990 839	158 472 013	26 518 827	16,7 %
34	Charges financières	31 159 072	39 411 922	-8 252 850	-20,9 %
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	117 239 885	253 912 815	-136 672 930	-53,8 %
36	Charges de transferts	6 567 327 806	6 793 309 224	-225 981 418	-3,3 %
37	Subventions redistribuées	640 436 992	833 568 695	-193 131 703	-23,2 %
39	Imputations internes	4 475 843	5 157 352	-681 509	-13,2 %
	<b>Total</b>	<b>10 964 308 131</b>	<b>11 414 611 968</b>	<b>-450 303 837</b>	<b>-3,9 %</b>

Revenus (en francs)		Comptes 2022	Comptes 2021	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 750 401 056	6 748 423 054	1 978 003	0,0 %
41	Patentes et concessions	419 992 150	417 833 654	2 158 496	0,5 %
42	Taxes et redevances	471 079 976	448 901 560	22 178 416	4,9 %
43	Revenus divers	57 226 756	67 357 771	-10 131 015	-15,0 %
44	Revenus financiers	320 692 594	323 687 474	-2 994 881	-0,9 %
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	56 189 185	68 862 722	-12 673 537	-18,4 %
46	Revenus de transferts	2 657 857 231	2 964 293 530	-306 436 299	-10,3 %
47	Subventions à redistribuer	640 436 992	833 568 695	-193 131 703	-23,2 %
49	Imputations internes	4 475 843	5 157 352	-681 509	-13,2 %
	<b>Total</b>	<b>11 378 351 782</b>	<b>11 878 085 812</b>	<b>-499 734 030</b>	<b>-4,2 %</b>

### 4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2022 et 2021)

Groupe 30 **+57,9 millions +2,2 %**

#### Personnel

La masse salariale du domaine de l'enseignement et de la formation a augmenté de +34,9 millions, en raison de +16 millions pour les effets démographiques et de +15,5 millions pour les augmentations statutaires.

L'internalisation de ressources informatiques (+10,9 millions), la prime exceptionnelle et unique « vie chère » de 8,9 millions et les renforts métiers en lien avec le nombre de curatelles (+7,3 millions) expliquent une augmentation de 27 millions. Les éléments en lien avec l'Ukraine & Ostral s'élèvent à 9,2 millions et ceux en lien avec le COVID sont inférieurs de -12 millions.

Groupe 31 **+30 millions +4,2 %**

#### Biens, services et marchandises

Une grande partie de l'écart provient des dépenses des excursions, voyages scolaires et camps qui n'ont pas pu avoir lieu en 2021 en raison du COVID, mais

également en raison d'effets démographiques notamment pour les gymnases (+7,1 millions), des coûts des projets informatiques et des achats de matériels informatiques (+6,9 millions), des pertes sur créances effectives du social (+4,5 millions), des corrections de valeurs pour pertes sur créances des amendes radars suite à un changement de méthode comptable (+3,3 millions), des travaux d'entretien des bâtiments de l'État (+3,2 millions), des commissions pour les impôts à la source (+2,1 millions), des frais de détention et des indemnités aux avocats d'office et aux experts judiciaires (+1,8 million).

Enfin, les éléments pour ce groupe de comptes en lien avec le COVID sont inférieurs de -11,7 millions alors que ceux en lien avec l'Ukraine & Ostral s'élèvent à 4,7 millions.

Groupe 33 **+26,5 millions +16,7 %**

#### Amortissements du patrimoine

Les charges d'amortissement augmentent en raison des investissements réalisés.

Groupe 34 **-8,3 millions -20,9%**

### Charges financières

L'écart s'explique principalement par une diminution de la charge sur les intérêts négatifs de -6,3 millions à la suite de la hausse des taux directeurs par la BNS et de la baisse des intérêts passifs de -2 millions.

Groupe 35 **-136,7 millions -53,8%**

### Attribution financements spéciaux et fonds

L'écart provient essentiellement de la différence avec une dotation enregistrée au bouclage des comptes 2021 pour 200 millions sur le fonds pour l'énergie en réponse à l'initiative V. Venizelos adoptée par le Grand Conseil en date du 15.06.2021 et des écritures de bouclage 2022 de 80 millions attribués sous forme de dotation à divers fonds. Les éléments pour ce groupe de comptes en lien avec le COVID ont été inférieurs de -15,2 millions.

Groupe 36 **-226 millions -3,3%**

### Charges de transferts

En 2022, les éléments pour ce groupe de comptes en lien avec le COVID sont inférieurs de -449,1 millions. Les éléments en lien avec L'Ukraine & Ostral s'élèvent à +94,8 millions et les variations sur les fonds à +18,7 millions.

Hors COVID, Ukraine & Ostral, les dépenses s'élèvent à +30,1 millions pour le social et à +79,5 millions pour la santé. Les activités dans le domaine hospitalier sont en augmentation notamment au CHUV (+27,7 millions) dont la prime « vie chère » de 5,4 millions, à la FHV (+13,9 millions), aux hospitalisations hors canton (+10 millions) et aux cliniques privées (+12,9 millions). Les activités en lien avec le maintien à domicile de l'AVASAD et de l'OSAD ont également augmenté de respectivement +7,8 millions et +1,6 million. Enfin les charges du réseau de soins et de la santé communau-

## 4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2022 et 2021)

Groupe 40 **+2 millions +0%**

### Revenus fiscaux

Les variations des différents impôts proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+6,7 millions); de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (-9,7 millions); de l'impôt à la source et frontalier (+38 millions); du bénéfice des personnes morales (+55,7 millions); du capital des

taire ont augmenté de +5,1 millions. Les subventions pour l'enseignement et la formation sont, quant à elles, en augmentation de 17,1 millions, celles pour la FAJE (+12,4 millions), celles pour les prises en charge en institutions spécialisées des mineurs, l'ouverture de places d'hébergement en faveur des enfants de 0-6 ans et le renforcement des prestations de droit de visite (+10,5 millions) et celles des indemnités aux entreprises de transport public (+3,8 millions). Les subventions distribuées par la culture ont augmenté de +4,3 millions.

A contrario, les dépenses 2022 ont baissé de -48,8 millions principalement en lien avec les coûts du protocole d'accord signé le 25.08.2020 entre le Canton de Vaud et l'UCV.

Groupe 37 **-193,1 millions -23,2%**

### Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. La variation hors COVID est de +1,1 million.

Au niveau des coûts COVID, l'écart aux comptes 2021 présente une baisse de -194,2 millions principalement due par les indemnités des cas de rigueur qui ont été enregistrées en 2021 (-195,8 millions) et partiellement réduites par les aides supplémentaires qui ont été versées en lien avec la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières (+1,6 million)

Groupe 39 **-0,7 million -13,2%**

### Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

personnes morales (-9,2 millions); des autres impôts directs des personnes morales (+1,8 million); des gains immobiliers et capital (-31,4 millions); du droit de timbre et de mutation (-18,6 millions); des successions et donations (-29,9 millions) et des autres impôts (+0,1 million).

Les taxes routières ont été inférieures à 2021 de -1,6 million en raison des livraisons tardives de véhicules.

Groupe 41 +2,2 millions +0,5 %

### Patentes et concessions

La progression provient essentiellement d'un léger différentiel sur la part cantonale au bénéfice de la BNS (+0,9 million) et des taxes sur la vente des boissons alcooliques (+0,7 million).

Groupe 42 +22,2 millions +4,9 %

### Taxes et redevances

Les augmentations pour ce groupe de comptes s'expliquent par des changements de pratiques comptables, notamment pour le passage à la facturation des amendes radars (+5,5 millions) et d'un reclassement des revenus du centre d'impression (+5,2 millions) sur ce groupe de compte en lieu et place du groupe de compte 43 – *Revenus divers*. Également des revenus supplémentaires sont constatés en lien avec la refacturation des camps scolaires (+3 millions) qui avaient été en grande partie annulés en 2021 et à l'augmentation des ventes dans les nouvelles antennes de restauration du COFOP (+1,8 million). Enfin, un écart de 1,2 million représente les revenus supplémentaires en lien avec le COVID.

Groupe 43 -10,1 millions -15 %

### Revenus divers

Les charges ont été moins élevées sur les fonds qu'en 2021 en raison des cotisations prélevées pour les indemnités et prestations versées aux bénéficiaires d'APGM (-5,2 millions) et de la baisse des taxes de remplacement des abris PC (-0,6 million). Les autres baisses de revenus s'expliquent principalement par un reclassement des revenus du centre d'impression sur le compte 42 au lieu du compte 43 (-5,2 millions) partiellement compensé par des revenus en lien avec la valeur patrimoniale d'actifs saisis par la Confédération (+2,1 millions). Enfin, les éléments COVID pour ce groupe de comptes sont en baisse de -0,5 million.

Groupe 44 -3 millions -0,9 %

### Revenus financiers

L'écart s'explique essentiellement par la renonciation du Conseil d'État à facturer des intérêts de retard sur la PCS 2021 aux communes pour -2,9 millions. Les revenus supplémentaires d'intérêts des placements financiers et les dividendes de la BCV ont été compensés par une baisse des intérêts des débiteurs fiscaux.

Groupe 45 -12,7 millions -18,4 %

### Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds

L'écart s'explique par les éléments COVID inférieurs de -33,8 millions alors que les variations sur les fonds sont supérieures de 20,8 millions notamment en raison de prélèvements plus élevés sur le fonds d'incitation financière des fusions des communes de +3 millions, sur le fonds de répartition des bénéfices de la LORO de +2,8 millions et sur le fonds des APGM de +9,7 millions.

Groupe 46 -306,4 millions -10,3 %

### Revenus de transferts

L'écart s'explique par les éléments COVID inférieurs de -263,2 millions. La participation des communes à la PCS est de -66,7 millions inférieure à 2021 dont -25,7 millions pour la réduction supplémentaire en lien avec l'accord canton-communes, le solde s'expliquant par la sortie des frais des CSR du périmètre (-43,4 millions) partiellement réduit par +2,4 millions sur les régimes sociaux et accompagnement et hébergement. Les revenus ont baissé pour l'IFD (-7,6 millions) ainsi que pour la rétrocession de l'impôt anticipé (-52,9 millions). Enfin, les revenus RPT sont supérieurs de +20,1 millions, les revenus en lien avec la participation fédérale aux PC AVS/AI de +4,6 millions, les contributions du SEM de +3,4 millions et la participation fédérale aux subsides LAMal de +1,7 million. Les éléments Ukraine & Ostral pour ce groupe de comptes s'élèvent à 73,3 millions.

Groupe 47 -193,1 millions -23,2 %

### Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Sur les fonds 1000, la variation est de +1,1 million.

Au niveau des revenus COVID, l'écart aux comptes 2021 présente une baisse de -194,2 millions principalement due aux indemnités des cas de rigueur (-195,8 millions) et partiellement réduit par les aides supplémentaires qui ont été versées en lien avec la part des collectivités françaises aux lignes lacustres régionales transfrontalières (+1,6 million).

Groupe 49 -0,7 million -13,2 %

### Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.



## 5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire	
(En francs)	2022
Charges extraordinaires	681 284 221
Revenus extraordinaires	371 499 371
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	<b>-309 784 850</b>

### 5.1 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires s'élèvent à 681,3 millions. Elles proviennent des écritures de bouclage, soit 163 millions relatifs à des attributions à des préfinancements et 250 millions aux autres capitaux propres.

Des réattributions aux préfinancements pour un montant de 300 millions ont été effectuées, elles trouvent leur pendant dans les prélèvements du compte de revenus extraordinaires. Enfin, la part relative aux amortissements planifiés de l'année 2022 des immobilisations pour lesquelles un amortissement supplémentaire a été comptabilisé en 2021 est portée en réduction du compte de charges extraordinaires.

### 5.2 Revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires s'élèvent à 371,5 millions. Ils proviennent d'un prélèvement de 300 millions pour une réattribution à d'autres préfinancements dont le pendant figure sous le poste attribution préfinancement du compte de charges extraordinaires. Ils s'expliquent également par des prélèvements sur préfinancements de 22,4 millions, des dissolutions de reports de crédit et de transitoires (en lien avec le COVID) qui ont été enregistrés dans le compte de revenus de transfert du compte de revenus extraordinaires pour un total net de 46,4 millions.

## 6. Analyse du bilan au 31 décembre 2022

### 6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2022 et 2021 est présentée dans les chapitres *Variation des postes de l'actif* et *Variation des postes des passifs*.

## 6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation	(%)
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>8 401 924 234</b>	<b>8 324 109 429</b>	<b>77 814 806</b>	<b>0,9%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	3 753 147 591	3 545 200 939	207 946 652	5,9%
101 Créances	2 622 247 305	2 656 549 810	-34 302 505	-1,3%
102 Placements financiers à court terme	800 000 000	725 000 000	75 000 000	10,3%
104 Actifs de régularisation	567 810 730	889 832 985	-322 022 255	-36,2%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	15 968 326	14 911 071	1 057 256	7,1%
107 Placements financiers à long terme	578 591 654	428 817 154	149 774 500	34,9%
108 Immobilisations corporelles du PF	64 158 628	63 797 470	361 158	0,6%
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>2 014 092 339</b>	<b>1 779 006 633</b>	<b>235 085 705</b>	<b>13,2%</b>
140 Immobilisations corporelles du PA	1 538 625 585	1 426 767 979	111 857 606	7,8%
142 Immobilisations incorporelles du PA	100 939 054	72 175 583	28 763 471	39,9%
144 Prêts	283 335 937	300 226 086	-16 890 149	-5,6%
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0,0%
146 Subventions d'investissements	339 538 933	259 901 031	79 637 902	30,6%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-257 359 145	-289 076 020	31 716 875	-11,0%
<b>Total</b>	<b>10 416 016 573</b>	<b>10 103 116 062</b>	<b>312 900 511</b>	<b>3,1%</b>

100 **+208 millions**

### Disponibilités et placements à court terme

L'évolution de ce poste, ainsi que des groupes de comptes, 102 – *Placements financiers à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme*, dépend des flux financiers de l'exercice et des décisions en matière de gestion de trésorerie, dans le but d'optimiser l'impact dans les comptes de l'État, des intérêts négatifs au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et du retour des intérêts créanciers au 2<sup>e</sup> semestre.

Entre ces trois groupes de comptes de liquidités et placements, l'augmentation au 31 décembre 2022 a été de 433 millions par rapport au 31 décembre 2021. Le total de ces trois postes se monte à 5 132 millions à fin 2022.

101 **-34 millions**

### Créances

Le compte *Impôt anticipé à récupérer* auprès de la Confédération sur les revenus de titres et participations de l'État a diminué de 152 millions, pour passer au 31 décembre 2022 à 81 millions. Le Canton a récupéré en 2022 l'impôt anticipé (IA) auprès de la Confédération pour trois exercices (sur les revenus 2019, 2020 et 2021), le changement de pratique est dû à la fin des intérêts négatifs dès le 2<sup>e</sup> semestre de l'année.

Il a été reçu de la Confédération en 2022, la somme de 59 millions pour les cas de rigueur (CDR) COVID

facturés et mis en compte au 31 décembre 2021. Les créances d'impôts ont diminué de 30 millions. Leur solde passe de 1858 millions au 31 décembre 2021 à 1828 millions au 31 décembre 2022.

A contrario, l'impôt anticipé (IA) supputé (impôt anticipé à récupérer calculé sur les acomptes d'impôt des personnes physiques) est passé de 522 millions en 2021 à 589 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 67 millions.

Concernant l'évolution des comptes courants, le solde de la Caisse fédérale en faveur du Canton, se monte à 79 millions au 31 décembre 2022, alors qu'il atteignait 36 millions une année auparavant. Le solde dû en fin d'année par la Confédération a donc augmenté de 43 millions. Le compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a augmenté de 38 millions, passant de 50 millions à fin 2021 à 88 millions au 31 décembre 2022. Enfin, le solde du compte courant de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) se monte à 58 millions au 31 décembre 2022, alors qu'il atteignait 31 millions une année auparavant.

Les amendes radars étant désormais comptabilisées à la facturation, le solde ouvert des débiteurs au 31 décembre se monte à 8 millions. Les factures de la taxe et des émoluments sur l'électricité encore ouvertes au 31 décembre 2022 s'élèvent à 7 millions, alors qu'elles avaient été encaissées au 31 décembre 2021.

Pour la présentation du bilan, les correctifs d'actifs sur créances figurent en diminution des créances. Ainsi, on relèvera que le correctif d'actifs pour pertes sur créances d'impôt a été réévalué à la baisse en 2022 (-22 millions), suivant ainsi l'évolution des créances fiscales. Le solde se monte au 31 décembre 2022 à 423 millions.

102

+75 millions

### Placements financiers à court terme

Les placements à court terme à la BCV sont supérieurs de 75 millions à fin 2022, par rapport au bilan du 31 décembre 2021.

Voir également les groupes de comptes, 100 – Disponibilités et placements à court terme et 107 – Placements financiers à long terme.

104

-322 millions

### Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

En 2022, la Confédération a payé la somme de 323 millions pour les cas de rigueur (CDR) COVID qui avaient été comptabilisés comme produits à recevoir au 31 décembre 2021, le solde des transitoires non utilisé de 62 millions a été comptabilisé en diminution des revenus extraordinaires. Voir groupe de comptes 204 – Passifs de régularisation.

La part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2022 a diminué par rapport à 2021 de 53 millions. La répartition par canton attribue au Canton de Vaud un montant de 40 millions à recevoir de la Confédération au 31 décembre 2022, contre 93 millions au 31 décembre 2021.

Le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) au titre de l'impôt anticipé se monte à 121 millions au 31 décembre 2022, contre 53 millions au 31 décembre 2021, soit une augmentation du solde à recevoir de 68 millions. Ces montants représentent l'imputation forfaitaire, la retenue d'impôt USA et l'impôt anticipé dû par la Confédération au Canton de Vaud.

Un montant à facturer au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de la Confédération en 2023 a été comptabilisé au 31 décembre 2022 pour 27 millions. Il s'agit d'indemnités à recevoir pour les réfugiés d'Ukraine.

Il a été payé d'avance en décembre 2022 pour 7 millions, comme part de subvention pour le mois de janvier 2023 à L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Enfin, il a été souscrit et payé plusieurs contrats de licences informatiques, portant sur les années 2022 à 2025. 6 millions ont été ainsi comptabilisés au 31 décembre 2022 comme charges payées d'avance (2023 à 2025).

106

+1 million

### Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figurent dans ce groupe de comptes.

107

+150 millions

### Placements financiers à long terme

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales, ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

Y figurent notamment, les actions de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

Un nouveau placement à long terme à la BCV d'un montant de 150 millions a été effectué à fin 2022 et figure au bilan au 31 décembre.

Voir également les groupes de comptes, 100 – Disponibilités et placements à court terme et 102 – Placements financiers à court terme.

108

0 million

### Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

Le solde principal est composé du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 64 millions au 31 décembre 2022.

## 6.3 Patrimoine administratif

La LFin, régissant les comptes de l'exercice 2022, décrit les investissements de la manière suivante :

Art. 44 «*Le compte d'investissement est constitué du patrimoine administratif. Le solde du compte d'investissement est enregistré dans le bilan*».

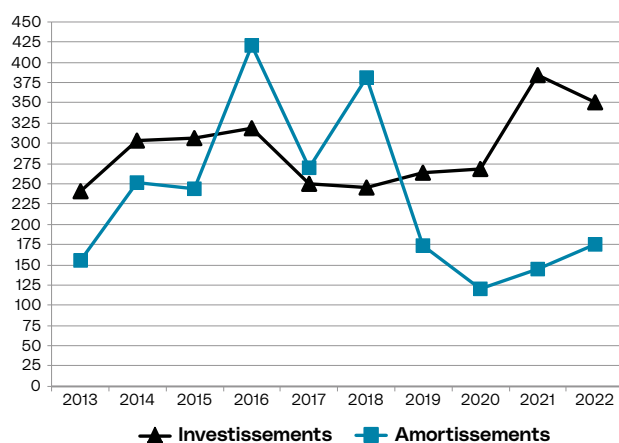
Le détail du patrimoine administratif est présenté ci-dessous. Il comprend les investissements du compte des investissements.

## 6.4 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Terrains	-	-	
Routes	74 574 790	-	
Aménagement des cours d'eau PA BI	5 381 478	-	
Autres travaux de génie civil PA BI	2 914 897	-	
Bâtiments et constructions	186 155 383	-	
Mobilier et installations	2 306 097	-	
Autres investissements corporels	10 080 206	-	
Immobilisations corporelles	281 412 851	-	281 412 851
Aménagement des cours d'eau PA BI	2 730 349	2 730 349	
Bâtiments et constructions PA BI	-	-	
Investissements pour le compte de tiers	2 730 349	2 730 349	-
Logiciels	29 721 431	-	
Autres investissements incorporels	38 979 871	-	
Immobilisations incorporelles	68 701 302	-	68 701 302
Subventions d'investissement acquises	-	41 622 861	-41 622 861
Propres subventions d'investissement	42 035 121	-	42 035 121
Subventions d'investissement à redistribuer	8 944 776	8 944 776	-
<b>Total des dépenses du budget d'investissement</b>	<b>403 824 399</b>	<b>53 297 985</b>	<b>350 526 414</b>
Prêts remboursables	6 551 470	22 313 706	-15 762 236
Prêts conditionnellement remboursables	51 037 804	-	51 037 804
<b>Total prêts</b>	<b>57 589 274</b>	<b>22 313 706</b>	<b>35 275 568</b>
Participations et capital social	50 000	-	50 000
<b>Total participations</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>50 000</b>
Crédits d'études	22 010	-	22 010
<b>Total crédits d'études</b>	<b>22 010</b>	<b>-</b>	<b>22 010</b>
Acquisition véhicules	8 087 234	-	8 087 234
Acquisition matériel informatique	8 169 422	-	8 169 422
<b>Total crédits d'inventaires</b>	<b>16 256 656</b>	<b>-</b>	<b>16 256 656</b>
<b>Total du compte des investissements</b>	<b>477 742 339</b>	<b>75 611 691</b>	<b>402 130 648</b>

## Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions



Le compte des investissements comporte un total de dépenses de 477,7 millions (contre 480,1 millions en 2021) et un total de recettes de 75,6 millions (contre

53,3 millions en 2021) qui ont été portés au bilan. Il comprend des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations, des crédits d'études ainsi que les crédits d'inventaires véhicules et matériel informatique.

Le budget d'investissement 2022 prévoyait des dépenses nettes de 449,9 millions. Au final, ce sont des dépenses effectives nettes de 350,5 millions qui ont été enregistrées dans les comptes. Dès lors, ces dernières ont été inférieures de 99,3 millions (-22,1 %) par rapport au budget. Les amortissements planifiés s'élèvent à 174,6 millions contre 144,4 millions une année auparavant.

## 6.5 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	Variation	(%)
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>5 505 683 944</b>	<b>5 745 918 622</b>	<b>-240 234 678</b>	<b>-4,2%</b>
200 Engagements courants	1 562 361 944	1 657 262 462	-94 900 518	-5,7%
201 Engagements financiers à court terme	187 009 590	449 396 613	-262 387 024	-58,4%
204 Passifs de régularisation	3 018 412 651	2 903 780 065	114 632 586	3,9%
206 Engagements financiers à long terme	703 449 524	703 820 798	-371 275	-0,1%
209 Engagements financements spéciaux et fonds	34 450 235	31 658 683	2 791 552	8,8%
<b>29 Capital propre</b>	<b>4 910 332 629</b>	<b>4 357 197 440</b>	<b>553 135 189</b>	<b>12,7%</b>
290 Engagements financements spéciaux	250 742 545	264 283 496	-13 540 951	-5,1%
291 Engagements fonds	361 378 180	289 580 006	71 798 174	24,8%
293 Préfinancements	1 351 458 992	1 210 839 827	140 619 165	11,6%
298 Autres capitaux propres	456 000 000	206 000 000	250 000 000	121,4%
299 Capital au 1 <sup>er</sup> janvier	2 386 494 111	2 059 160 242	327 333 869	15,9%
Compte de résultat, résultat net	104 258 801	327 333 869	-223 075 068	-68,1%
<b>Total</b>	<b>10 416 016 573</b>	<b>10 103 116 062</b>	<b>312 900 511</b>	<b>3,1%</b>

200

-95 millions

### Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Une diminution de 148 millions entre le solde de l'exercice 2022 et celui de 2021 apparaît dans le compte *Paiements entrants non attribués*. Il s'agit principalement des encaissements des créances d'impôts du dernier jour de l'année 2021 non attribués aux comptes débiteurs au 31 décembre 2021. Le solde au 31 décembre 2022 se monte à 278 millions, contre 425 millions au 31 décembre 2021.

Toujours pour la fiscalité, la balance des créanciers (paiements aux communes et remboursements aux contribuables) est plus élevée de 44 millions au 31 décembre 2022 qu'une année auparavant. Le total de la balance au 31 décembre 2022 se situe à 75 millions.

Le compte courant de l'UNIL a diminué de 17 millions, pour passer à un solde au 31 décembre 2022 de 38 millions. Cette diminution est principalement due à un appel de fonds de l'UNIL en fin d'année 2022 de 13 millions.

Les avoirs des pupilles ont augmenté de 16 millions, dû à une hausse du nombre de dossiers traités. Le solde



au 31 décembre 2022 se monte à 53 millions, contre 37 millions une année auparavant. La contrepartie de ces montants figure à l'actif du bilan, groupe de comptes 100 – *Disponibilités et placements à court terme*.

201 -262 millions

### Engagements financiers à court terme

*Dette à court terme (< une année).*

L'emprunt public 2012-2022 1 % de 275 millions a été remboursé en 2022.

204 +115 millions

### Passifs de régularisation

*Les passifs de régularisation sont composés des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, des reports de crédit 2022 (sur 2023).*

Suite notamment à l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2023) en novembre 2022, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 2351 millions au 31 décembre 2022, soit 208 millions de plus qu'au 31 décembre 2021. Ce montant important comprend également les acomptes payés des années précédentes non encore taxées et de l'impôt fédéral direct (IFD). La hausse 2022 est composée de +184 millions pour les personnes morales, +23 millions pour les personnes physiques et +1 million pour la part impôt à la source.

La totalité de la prime exceptionnelle et unique « vie chère » 2022, versée avec les salaires de janvier et février 2023, a été comptabilisée pour un montant de 9 millions.

Au Fonds pour l'énergie de la Direction de l'énergie, les subventions cantonales et fédérales du programme Bâtiment 2017 à 2022 à verser ou reçues d'avance, figurent comme transitoires au 31 décembre 2022 pour 116 millions. Au 31 décembre 2021, ils se mon-

## 6.6 Capital propre

29 +553 millions

### État du capital propre

L'évolution 2022 du capital propre s'explique par le résultat de 104,3 millions, d'attributions de 527,5 millions et de prélèvement de 78,6 millions sur les fonds et les préfinancements.

taient à 108 millions. L'augmentation en 2022 est de 8 millions.

Des transitoires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2021 ont été enregistrés en 2022 pour 43 millions. Il s'agit notamment de frais engagés pour les réfugiés provenant d'Ukraine et pour la scolarisation d'enfants de requérants d'asile.

Durant l'année 2022, les subventions pour les cas de rigueur (CDR) COVID mises en compte comme reports de crédit à fin 2021 ont été versées pour la somme de 37 millions, le reste non dépensé de 62 millions a été comptabilisé comme revenu extraordinaire. Il s'agit du même processus pour les montants à payer à fin 2021. Les subventions ont été versées en 2022 pour la somme de 21 millions, le reste non dépensé de 14 millions a également été comptabilisé comme revenu extraordinaire.

Les reports de crédit au 31 décembre 2021 relatifs au soutien aux entreprises de transport public en lien avec le COVID ont été utilisés en 2022 versés pour 14 millions, le solde non dépensé de 21 millions a été comptabilisé comme revenu extraordinaire.

206 -0 million

### Engagements financiers à long terme

*Dette à long terme (> une année).*

209 +3 millions

### Engagements financements spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

*« Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers. »*

290 -14 millions

### Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :  
*« Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre. »*

Le capital du fonds de l'assurance perte de gain maladie (APGM) pour les demandeurs d'emploi a diminué de 13 millions, d'un capital de 4 millions au 31.12.2021 à un découvert de 9 millions au 31.12.2022. Conformément au règlement du fonds, le Conseil d'État a décidé le 1<sup>er</sup> mars 2023 d'augmenter le taux des cotisations dès le 1<sup>er</sup> avril 2023.

291

+72 millions

### Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

« État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre. ».

Dans le cadre des écritures de bouclage des comptes 2022, des dotations au capital de trois fonds ont été effectuées respectivement 20 millions au fonds pour la protection de la jeunesse ; 10 millions au fonds de soutien à l'industrie et 50 millions au fonds à l'innovation.

293

+141 millions

### Préfinancements

Définition des préfinancements :

« Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin

lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires. »

Le total des préfinancements s'élève à 1351 millions au 31 décembre 2022, contre 1210 millions une année auparavant. L'évolution provient d'une dissolution de 300 millions du préfinancement COVID, d'attributions à des préfinancements pour un total de 463 millions et de prélèvements pour 22 millions.

298

+250 millions

### Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

« Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre. »

Dans le cadre des écritures de bouclage des comptes 2022, une attribution au compte *Autres capitaux propres* de 250 millions a été affectée pour couvrir le risque de non-attribution de 4 tranches (2 x 2 tranches) de part au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) ces prochaines années.

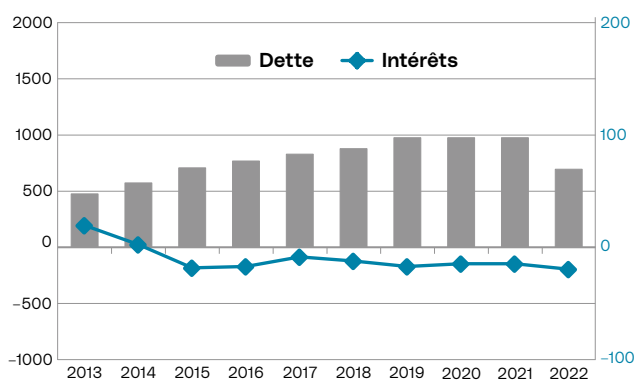
## 7. Dette

À fin 2022, la dette s'élève à 700 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-19,9 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (47,1 millions) et de revenus sur placements (3,3 millions) supérieurs aux intérêts bruts payés (30,59 millions).

### Évolution de la dette et des intérêts

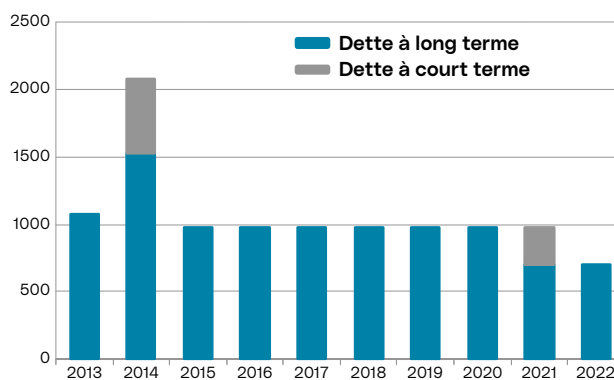
En millions

En millions



### Évolution de la dette à court et à long terme

En millions



# Lexique

<b>Bilan</b>	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
<b>Charges et produits extraordinaires</b>	Comprennent les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
<b>Compte de résultat</b>	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges.
<b>Compte des investissements</b>	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
<b>Comptes de fonctionnement</b>	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a eu lieu durant l'année civile.
<b>Correctifs d'actifs</b>	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
<b>Degré d'autofinancement</b>	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements}} \times 100$
<b>Dettes brutes</b>	Comprend les emprunts à court terme et à long terme.
<b>Endettement ou dette nette</b>	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
<b>Excédent/découvert au bilan</b>	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
<b>Patrimoine administratif</b>	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers que l'État utilise pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public – et par conséquent appartenant au patrimoine administratif – sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
<b>Patrimoine financier</b>	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente pour couvrir des charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
<b>Préfinancement</b>	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Il est prévu par l'article 4 LFin lettre i.

# Sigles et abréviations

<b>ACVBC</b>	Association cantonale vaudoise des boursiers communaux
<b>AdCV</b>	Association des communes vaudoises
<b>AIU</b>	Accord intercantonal universitaire
<b>APGM</b>	Assurance perte de gain maladie
<b>AVASAD</b>	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
<b>AVSM</b>	Association vaudoise des secrétaires municipaux
<b>BCI</b>	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
<b>BuD</b>	Bureau de la durabilité
<b>CAT</b>	Centres d'accueil temporaires
<b>CGE</b>	Cadre général de l'évaluation
<b>CHUV</b>	Centre hospitalier universitaire vaudois
<b>COFOP</b>	Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles
<b>CSR</b>	Centres sociaux régionaux
<b>DCIRH</b>	Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
<b>DEF</b>	Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
<b>DEIEP</b>	Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
<b>DFA</b>	Département des finances et de l'agriculture
<b>DGAIC</b>	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
<b>DGAV</b>	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
<b>DGCS</b>	Direction générale de la cohésion sociale
<b>DGE</b>	Direction générale de l'environnement
<b>DGEJ</b>	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
<b>DGEO</b>	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
<b>DGEP</b>	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
<b>DGES</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur
<b>DGF</b>	Direction générale de la fiscalité
<b>DGIP</b>	Direction générale des immeubles et du patrimoine
<b>DGMR</b>	Direction générale de la mobilité et des routes
<b>DGNSI</b>	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DGTL</b>	Direction générale du territoire et du logement
<b>DITS</b>	Département des institutions, du territoire et du sport
<b>DJES</b>	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
<b>DSAS</b>	Département de la santé et de l'action sociale
<b>EHL</b>	École hôtelière de Lausanne
<b>EMCC</b>	État-major cantonal de conduite
<b>EMPD</b>	Exposé des motifs et projet de décret
<b>EPO</b>	Établissements de la plaine de l'Orbe
<b>EVAM</b>	Établissement vaudois d'accueil des migrants
<b>FHV</b>	Fédération des hôpitaux vaudois

<b>GyPAd</b>	Gymnase pour Adultes
<b>HES-SO</b>	Haute École spécialisée de Suisse occidentale
<b>LAPRAMS</b>	Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
<b>LEDP</b>	Loi sur l'exercice des droits politiques
<b>LLavaux</b>	Loi de protection de Lavaux
<b>LPrPnp</b>	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
<b>LSP</b>	Loi sur la santé publique
<b>LTVB</b>	Loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux
<b>MCBA</b>	Musée cantonal des beaux-arts
<b>MP</b>	Ministère public
<b>OAE</b>	Office des affaires extérieures
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement économiques
<b>OJV</b>	Ordre judiciaire vaudois
<b>ORP</b>	Offices régionaux de placement
<b>OSAD</b>	Organisations privées de soins à domicile
<b>PAC Lavaux</b>	Plan d'affectation cantonal Lavaux
<b>PADE</b>	Politique d'appui au développement économique du canton
<b>PC AVS/AI</b>	Prestations complémentaires AVS/AI
<b>PCi-VD</b>	Protection civile vaudoise
<b>PCS</b>	Participation à la cohésion sociale
<b>PECC</b>	Plan énergie et climat communal
<b>PREMIS</b>	Programme d'échange de matériel d'injection stérile
<b>RefA</b>	Réforme des achats au sein de l'État de Vaud
<b>RI</b>	Revenu d'insertion
<b>RIE III</b>	Réforme de l'imposition des entreprises
<b>RPT</b>	Réforme de la péréquation financière des tâches entre la Confédération et les cantons
<b>SAGEFI</b>	Service d'analyse et gestion financières
<b>SCTP</b>	Service de curatelles et tutelles
<b>SDA</b>	Stratégie en matière de surface d'assolement
<b>SEM</b>	Secrétariat d'État aux migrations
<b>SEPS</b>	Service de l'éducation physique et du sport
<b>SERAC</b>	Service des affaires culturelles
<b>SI</b>	Système d'information
<b>SPEI</b>	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
<b>SPEN</b>	Service pénitentiaire
<b>SPOP</b>	Service de la population
<b>SSCM</b>	Service de la sécurité civile et militaire
<b>UC</b>	Unités communes
<b>UCV</b>	Union des Communes Vaudoises
<b>UNIL</b>	Université de Lausanne



# Organigramme de l'État de Vaud au 31 décembre 2022

## GRAND CONSEIL

Secrétariat général  
Place du Château 6, 1014 Lausanne  
021 316 05 00

## CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal  
1014 Lausanne  
021 316 40 40

### Contrôle cantonal des finances

Rue Dr César-Roux 37  
1014 Lausanne  
021 316 19 70

### Cour des comptes

Rue de Langallerie 11  
1014 Lausanne  
021 316 58 00

### Médiation administrative

Rue Saint-Martin 6  
1002 Lausanne  
021 557 08 99



Présidente

**Christelle Luisier Brodard**



**Frédéric Borloz**



**Vassilis Venizelos**



**Rebecca Ruiz**

**Département des institutions, du territoire et du sport  
DITS**

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne  
021 316 45 15

#### Bureau de la durabilité

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne  
021 316 73 24

#### Unité du Plan climat

Château cantonal, 1014 Lausanne  
021 316 40 54

#### Affaires extérieures

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 44 11

#### DG DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES COMMUNES

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne  
021 316 45 45

#### Affaires juridiques

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne  
021 316 45 45

#### Recouvrement

021 316 45 72

#### Finances communales

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne  
021 316 40 80

#### Affaires communales

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne  
021 316 40 80

#### Droits politiques

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne  
021 316 44 00

#### Fusions de communes

Pl. du Château 1, 1014 Lausanne  
021 316 40 76

#### Affaires religieuses

Place du Château 1, 1014 Lausanne  
021 316 45 76

#### DG DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT

##### Développement territorial

##### Cadastre et géoinformation

Av. de l'Université 5, 1014 Lausanne  
021 316 74 11

##### Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC)

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 70 21

##### Logement

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 64 00

#### ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne  
021 316 39 39

**Département de l'enseignement et de la formation professionnelle  
DEF**

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne  
021 316 30 30

#### DG DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne  
021 316 32 32

#### DG DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE

Rue Cité-Devant 11  
1014 Lausanne  
021 316 54 01

#### DG DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avenue de l'Élysée 4  
1014 Lausanne  
021 316 94 95

**Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité  
DJES**

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Château cantonal, 1014 Lausanne  
021 316 40 04

#### DG DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens  
021 316 53 53

#### CURATELLES ET TUTELLES PROFESSIONNELLES

Ch. de Mornex 32  
1014 Lausanne  
021 316 66 66

#### DG DE L'ENVIRONNEMENT

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne  
021 316 44 22

#### Environnement industriel, urbain et rural

Ch. des Boveresses 155, CP 133  
1066 Epalinges  
021 316 43 60

#### Énergie

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne  
021 316 44 22

#### Ressources et patrimoine naturels

Avenue de Valmont 30b  
1014 Lausanne  
021 316 44 22

#### POLICE CANTONALE

Route de la Blecherette 101  
1014 Lausanne  
021 644 44 44

#### PÉNITENTIAIRE

Venoge-Parc, Chemin de l'Islettaz  
1305 Penthalaz  
021 316 48 00

#### SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

En Crausaz 11, CP 80,  
1305 Penthalaz  
021 316 51 00

**Département de la santé et de l'action sociale  
DSAS**

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bât. de la Pontaise, 1014 Lausanne  
021 316 50 40

#### CIVESS

Bâtiment de la Pontaise  
1014 Lausanne  
021 316 52 68

#### Bureau cantonal de médiation santé et social

Rue Pré-du-Marché 23  
1004 Lausanne  
021 316 09 87

#### DG DE LA SANTÉ

Bâtiment de la Pontaise  
1014 Lausanne  
021 316 42 00

#### Office du Médecin cantonal

Bâtiment de la Pontaise  
1014 Lausanne  
021 316 42 00

#### DG DE LA COHÉSION SOCIALE

Bâtiment de la Pontaise  
1014 Lausanne  
021 316 52 21

#### CHUV

Rue du Bugnon 21  
1011 Lausanne  
021 314 11 11

## ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal  
Route du Signal 8, 1014 Lausanne  
021 316 15 11

### Chancellerie de l'État

Château cantonal  
1014 Lausanne  
021 316 40 40

### Information et communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne  
021 316 05 15

### Archives cantonales

Rue de la Mouline 32  
1022 Chavannes-près-Renens  
021 316 37 11

### Protection des données et droit à l'information

Rue Saint-Martin 6  
1002 Lausanne  
021 316 40 64

### Ministère public

Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens  
021 316 65 25

### Tribunal neutre

Rue Cité-Derrière 17  
1014 Lausanne  
021 316 45 29



Isabelle Moret

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine  
DEIEP

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 60 19

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 61 24

#### DG DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 61 04

#### PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 60 21

##### Entreprises

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 58 20

##### Économie régionale

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 46 14

##### Office de la consommation

Avenue des Boveresses 155, CP 48  
1066 Epalinges  
021 316 43 43

##### Police cantonale du commerce

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 46 01

#### POPULATION

Avenue de Beaulieu 19  
1014 Lausanne  
021 316 49 49

#### DG DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne  
021 316 73 00

##### Achats et logistique

Chemin de Budron B6  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
021 316 41 41



Nuria Gorrite

Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines  
DCIRH

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 70 07

##### Accueil de jour des enfants

Rue de la Paix 4  
1014 Lausanne  
021 316 12 30

##### Conseil et appui en management et organisation

Rue du Maupas 6  
1014 Lausanne  
021 316 25 46

#### AFFAIRES CULTURELLES

Rue du Grand-Pré 5  
1014 Lausanne  
021 316 07 40

#### DG DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne  
021 316 71 10

#### AUTOMOBILES ET NAVIGATION

Avenue du Grey 110  
1014 Lausanne  
021 316 82 10

#### DG DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens  
021 316 26 00

#### PERSONNEL DE L'ÉTAT

Rue Caroline 4  
1014 Lausanne  
021 316 19 19

##### Groupe Impact

Rue Marterey 5  
1014 Lausanne  
021 316 59 99



Valérie Dittli

Département des finances et de l'agriculture  
DFA

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 20 10

##### Statistique Vaud

Rue de la Paix 6  
1014 Lausanne  
021 316 29 99

#### ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Rue de la Paix 6  
1014 Lausanne  
021 316 25 50

#### DG DE LA FISCALITÉ

Route de Berne 46  
1014 Lausanne  
021 316 21 21

##### Impôts

Route de Berne 46  
1014 Lausanne  
021 316 21 21

##### Registre foncier

Route de Berne 46  
1014 Lausanne  
021 316 24 80

#### DG DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
021 316 62 00

##### Affaires vétérinaires

Chemin des Boveresses 155,  
1066 Epalinges  
021 316 38 70

La Chancellerie d'État et le contrôle cantonal des finances sont rattachés au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Décembre 2022





